

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2071

6 novembre 2006

SOMMAIRE

AAE Freightcar, S.à r.l., Luxembourg	99391	Helena Info Management S.A., Luxembourg	99392
AAE Wagon, S.à r.l., Luxembourg	99390	IM International Models Holding S.A., Luxembourg	99392
ACMBernstein	99389	IM International Models Holding S.A., Luxembourg	99392
Accenture S.C.A., Luxembourg	99407	IM International Models Holding S.A., Luxembourg	99393
Aircool S.A., Schieren	99404	Iris Garden Finance, S.à r.l., Luxembourg	99392
Amidar Invest, S.à r.l., Luxembourg	99401	Julius Baer Multibond, Sicav, Luxembourg	99403
Annabelle Holding S.A., Strassen	99401	Julius Baer Multicash, Sicav, Luxembourg	99405
Armavis S.A., Luxembourg	99367	Julius Baer Multicooperation, Sicav, Luxembourg	99405
Barclays International Funds, Sicav, Senningerberg	99402	Julius Baer Multiinvest, Sicav, Luxembourg	99406
Barclays Investment Funds (Luxembourg), Sicav, Senningerberg	99401	Julius Baer Multipartner, Sicav, Luxembourg	99408
Boaz S.A., Luxembourg	99404	Julius Baer Multiselect I, Sicav, Luxembourg	99406
BREP II Lux Semic, S.à r.l., Luxembourg	99390	Julius Baer Multistock, Sicav, Luxembourg	99407
Bufo Holding S.A., Luxembourg	99393	Leather International S.A., Luxembourg	99394
CalEast Holdings, S.à r.l., Luxembourg	99396	Montevideo Invest S.A., Luxembourg	99390
CalEast Holdings, S.à r.l., Luxembourg	99398	Mulisse Investments, S.à r.l., Luxembourg	99362
Chapel, S.à r.l., Luxembourg	99391	Nova/Paul Investments Capital (SCA) Sicar, Luxembourg	99368
Chapel, S.à r.l., Luxembourg	99393	Nova/Paul Investments Capital (SCA) Sicar, Luxembourg	99389
Chapel, S.à r.l., Luxembourg	99393	OCM Luxembourg Opportunities Investments, S.à r.l., Luxembourg	99391
CL & GP International S.A., Luxembourg	99396	OCM Luxembourg Real Estate Investments, S.à r.l., Luxembourg	99367
Corbet S.A., Luxembourg	99401	Premium Investment Partners S.A., Luxembourg	99362
Damien Holding S.A., Strassen	99402	Quid Novi S.A., Luxembourg	99400
dit-Garantiefonds Klassik 100	99368	S.E.F.I.T. Industries S.A., Luxembourg	99400
dit-Garantiefonds Klassik 100 II	99368	Thales S.A.H., Luxembourg	99399
dit-Garantiefonds Klassik 100 III	99368	Tipi S.A., Luxembourg	99404
Eastern Progress Investment S.A., Luxembourg	99394	TrizecHahn Europe, S.à r.l., Luxembourg	99362
Eastern Progress Investment S.A., Luxembourg	99395	Tyack S.A., Luxembourg	99395
Erik Info Management S.A., Luxembourg	99391	UBS (Lux) Strategy Sicav, Luxembourg	99403
Europa West Station, S.à r.l., Luxembourg	99400	von der Heydt Kersten All Properties	99389
FFCH Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	99398		
Fortis L Fund, Sicav, Luxembourg	99404		
Framlington International Portfolios, Sicav, Luxembourg	99406		
Gamma S.A., Luxembourg	99393		

PREMIUM INVESTMENT PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R. C. Luxembourg B 106.429.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société
qui s'est tenue à Luxembourg en date du 12 septembre 2006*

L'assemblée décide:

D'élire comme nouvel administrateur (en remplacement de l'administrateur actuel, Monsieur René Moris) jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010:

Monsieur Serge Nickels
36, rue du Kockelberg
L-9252 Diekirch

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE SCHEIWEN - NICKELS & ASSOCIES, S.à r.l.

Mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2006, réf. LSO-BU02581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099142.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2006.

TrizecHahn EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 315.033.472,-.

Siège social: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.
R. C. Luxembourg B 71.480.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé sous seing privé en date du 31 décembre 2005, que TRIZEC HAHN CORPORATION, une corporation constituée et régie selon les lois du Canada, ayant son siège social à 181 Bay Street, BCE Place, Suite 3900, Toronto, Ontario, M5J 2T3, Canada, immatriculée auprès du Registry Office of Toronto, Canada, sous le numéro 120735-5, a transféré l'intégralité des douze millions cent seize mille six cent soixante-douze (12.116.672) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à 4308824 CANADA Inc., une incorporation constituée et régie selon les lois du Canada, ayant son siège social à 181 Bay Street, BCE Place, Suite 3820, Box 800, Toronto, Ontario, M5J 2T3, Canada, immatriculée auprès du Registry Office of Toronto, Canada, sous le numéro 430882-4.

Total: douze millions cent seize mille six cent soixante-douze (12.116.672) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

TrizecHahn EUROPE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099153.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2006.

MULISSE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 118.958.

STATUTES

In the year two thousand six, on the fourth day of August.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The public limited company E COREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by two of its directors, Messrs. Raphaël Rozanski and Paul Marx, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is MULISSE INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all

kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by two hundred fifty (250) sharequotas of fifty Euro (50.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share-quota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarters of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarters of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his fonction and with respect to commitments regularly contracted in the naine of the company; as an agent, lie is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarters of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's fmancial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Subscription and Payment

The two hundred fifty (250) sharequotas are all subscribed by the public limited company ECOREAL S.A., pre-named.

The subscriber states and acknowledges that each sharequota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Transitory disposition

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2006.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

First resolution

The private limited company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited duration.

The company is bound in all circumstances by the sole signature of the manager.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the directors of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme E COREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38.875, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représentée par deux de ses administrateurs, Messieurs Raphaël Rozanski et Paul Marx, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de MULISSE INVESTMENTS, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Souscription et Paiement

Les deux cent cinquante (250) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société anonyme ECOREAL S.A., prénommée.

La souscriptrice comparante déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de cet acte, s'élève à environ mille deux cents euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à. r.l., R.C.S. Luxembourg B 64.474, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommée gérante pour une durée indéterminée.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux administrateurs de la comparante, connus au notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Rozanski, P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 août 2006, vol. 537, fol. 63, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 août 2006.

J. Seckler.

(096302.3/231/283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

ARMAVIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 104.725.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, réf. LSO-BU04048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARMAVIS S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(100599.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

OCM LUXEMBOURG REAL ESTATE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 532.500,-.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 97.474.

Par résolution signée en date du 7 août 2006, l'associé unique a pris la décision suivante:

- Acceptation de la nomination de Monsieur Philip Hofmann, avec adresse au 1301, avenue of the Americas, 38th Floor, NY-10019, New York, Etats-Unis, en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Bruno Bagnouls
- Monsieur Ken Liang
- Monsieur Mark Oei
- Madame Lisa Kiely
- Monsieur Philip Hofmann

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU01971. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099158.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2006.

dit-GARANTIEFONDS KLASSIK 100, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des dit-GARANTIEFONDS KLASSIK 100 einregistriert in Luxemburg am 6. Oktober 2006, Referenz LSO-BV01331, wurde am 10. Oktober 2006 beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 9. Oktober 2006.

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

(108457.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

dit-GARANTIEFONDS KLASSIK 100 II, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des dit-GARANTIEFONDS KLASSIK 100 II einregistriert in Luxemburg am 6. Oktober 2006, Referenz LSO-BV01349, wurde am 10. Oktober 2006 beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 9. Oktober 2006.

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

(108458.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

dit-GARANTIEFONDS KLASSIK 100 III, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des dit-GARANTIEFONDS KLASSIK 100 III einregistriert in Luxemburg am 6. Oktober 2006, Referenz LSO-BV01359, wurde am 10. Oktober 2006 beim Handelsregister in Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 9. Oktober 2006.

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

(108459.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2006.

**NOVA/PAUL INVESTMENTS CAPITAL (SCA) SICAR, Société d'Investissement en Capital à Risque.
(anc. NOVA/PAUL INVESTMENTS CAPITAL).**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 108.685.

In the year two thousand and six, on the nineteenth of October.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of NOVA/PAUL INVESTMENTS CAPITAL, a société en commandite par actions, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 108.685, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, dated June 9, 2005 (the Company) and which articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg on February 2, 2006.

The meeting is opened at 5.40 p.m., by Marieke Kernet, lawyer, with professional address in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appointed as Secretary, Claude Feyereisen, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer, Catherine Pogorzelski, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II.- This attendance list shows that out of 50,101 Shares of the Company, 1 Management Share, 50,000 Class B Shares without par value and 100 Class C Shares without par value representing 100% per cent of the share capital of the Company, as well as 1 Class A Beneficiary Share, are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting can validly decide on all the issues of the agenda which are known by the shareholders.

III.- All present or represented shareholders of the Company declare to have been duly informed of the holding of the present meeting and of its agenda and decide unanimously to waive all convening notices procedure in relation to this meeting.

IV. - The agenda of the meeting is the following:

1. Election by the Company of the investment company in risk capital (SICAR) regime under the law of June 15, 2004 on the investment company in risk capital (the Law);

2. Subsequent change of the corporate denomination of the Company by replacing the current name NOVA/PAUL INVESTMENTS CAPITAL by NOVA/PAUL INVESTMENTS CAPITAL (SCA) SICAR in order to reflect the change of legal status; and

3. Subsequent amendment and restatement of the articles of association of the Company in order to reflect the changes resulting from the foregoing.

These facts having been exposed and recognized as true by the meeting, the meeting duly represented, unanimously decides the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves that the Company shall elect with immediate effect for the investment company in risk capital (SICAR) regime under the Law.

Second resolution

The meeting resolves to change the corporate denomination of the Company into NOVA/PAUL INVESTMENTS CAPITAL (SCA) SICAR.

Third resolution

As a result of the foregoing resolutions, the meeting resolves to restate the articles of association of the Company in English and in French, being understood that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The new articles of association (the Articles) will have the following wording:

Art. 1. Definitions. Except as otherwise defined in the Prospectus or as the context may otherwise require, capitalised words and expressions shall have the meanings set out below:

«A Beneficiary Shareholder» means the holder of the Class A Beneficiary Share;

«A Dividend» means the annual dividend to which the A Beneficiary Shareholder is entitled to;

«Articles» means these articles of association, as amended from time to time;

«Authorised Independent Auditor» means the authorised independent auditor («réviseur d'entreprises agréé») appointed by the General Partner, who shall satisfy the requirements of the Law of June 15, 2004 as to honourableness and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Law of June 15, 2004;

«B Shareholder(s)» means the holder(s) of Class B Shares;

«BOTTS & COMPANY LIMITED» means a private limited company incorporated under the laws of England and Wales (registered number 2283930), whose registered office is at 21 Tudor Street, London, EC4Y 0DJ;

«Business Days» means each day upon which banks are open for business in Luxembourg, San Francisco, London, Berlin and Jersey;

«C Shareholder(s)» means the holder(s) of Class C Shares;

«Class A Beneficiary Share» means the redeemable Class A beneficiary share (part bénéficiaire) without par value and having the characteristics and carrying the rights and obligations as set out in these Articles;

«Class B Shares» means the Class B shares without par value (actions de commanditaire) and having the characteristics and carrying the rights and obligations as set out in these Articles;

«Class C Shares» means the Class C shares without par value (actions de commanditaire) and having the characteristics and carrying the rights and obligations as set out in these Articles;

«Commitment(s)» means the maximum amount agreed to be contributed or contributed to the Company by way of subscription for shares or debt securities (together the Securities) by a Shareholder pursuant to the terms and conditions set out in these Articles, the Prospectus and the Subscription Agreement;

«Company» means NOVA/PAUL INVESTMENTS CAPITAL (SCA) SICAR, a partnership limited by shares (société en commandite par actions), formed as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque or SICAR), governed by the law of June 15, 2004 on the investment company in risk capital;

«Depository» means the entity to whom the duties of the depository of the Company have been entrusted to;

«EVCA» means European Venture Capital Association;

«General Partner» means NOVA/PAUL INVESTMENTS, S.à r.l., or any other person who will subscribe to the management share as the managing general partner;

«Law» means collectively the Law of August 10, 1915 and the Law of June 15, 2004 as amended;

«Law of August 10, 1915» means the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time;

«Law of June 15, 2004» means the Luxembourg law of June 15, 2004 on the investment company in risk capital, as amended from time to time;

«Management Share» means the unlimited management share without par value (action de commandité) subscribed and held by the General Partner;

«Net Asset Value» means the net asset value of the Company as determined in accordance with Article 12 of these Articles and as further described in the Prospectus;

«Prohibited Shareholder» means a Shareholder who ceased to be or is found not to adhere to the status of a well-informed investor within the meaning of the Law of June 15, 2004;

«Prospectus» means the prospectus issued by the Company in August 2006, as amended for time to time;

«Redemption Date» means any date when the Shares are redeemed in accordance with Article 11 hereof;

«Redemption Price» means the price at which the Shares shall be redeemed as further set forth in Article 11 hereof;

«Share(s)» means collectively the Management Share, the Class A Beneficiary Share, each Class B Share and each Class C Share, whenever the reference to a specific category of shares is not justified;

«Security» means any security issued by the Company, including in particular the Shares and/or transferable debt instruments such as bonds;

«Shareholders» means the holders of the Securities;

«Subscription Agreement» means the agreement between the Company and each Shareholder setting forth (i) the Commitment of such Shareholder, (ii) the rights and obligations of such Shareholder in relation to its subscription for Securities; and (iii) representations and warranties given by such Shareholder in favour of the Company;

«Valuation Date» means every such day or time on which the Net Asset Value is determined in accordance with these Articles and the Prospectus; and

«VAT» means value added taxes.

I. - Name, Registered office, Object, Duration

Art. 2. Name. There is hereby established between the General Partner, as the subscriber of the Management Share, the Shareholders and all those who may become owners of the Shares, a Luxembourg company in the form of a «société en commandite par actions» qualifying as a «société d'investissement en capital à risque» under the name of NOVA/PAUL INVESTMENTS CAPITAL (SCA) SICAR, which will be governed by the Law of August 10, 1915 and by the Law of June 15, 2004, as well as by these Articles.

Art. 3. Registered office

3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

3.2. In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that interfere or are likely to interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Purpose

4.1. The purpose of the Company is to invest its assets in securities and other assets representing risk capital within the widest possible meaning as may be permitted under Article 1 of the Law of June 15, 2004 in order to provide its Shareholders with the benefit of returns on the management of its assets in consideration for the risk that they incur in this respect. The investment objectives of the Company shall be more closely determined by the General Partner pursuant to the provisions of section IV below and shall be more fully described in the Prospectus.

4.2. To that effect the Company may fund itself by borrowing funds from Shareholders, affiliate companies and/or unrelated third party lenders and capital markets parties, entering into loan and finance agreements, issuing bonds, notes or other debt or equity instruments (convertible or not) both in public and private placements, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. It may also enter into hedging transactions.

4.3. In particular, the Company may use its funds whether borrowed or not for the creation, development and control of any enterprise and the grant to companies in which the Company has a direct or indirect participating interest, and/or to any affiliates of the group the Company is a member of and/or any parent company of the Company, of any financial assistance, support, loans, advances, security or guarantees. The Company may also subscribe to whatever forms of security issued by any of the referred companies or affiliates in furtherance of the objects set out in this Article 4 within the limits set forth by the Law.

4.4. The Company may furthermore take any measures and carry out any operation or transaction, which it may deem useful in the development and accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the Law.

Art. 5. Duration

5.1. The Company is established for a limited duration to terminate on June 9, 2009, being the fourth anniversary of the incorporation of the Company, subject to extension upon proposal of the General Partner for a maximum of two periods of one year and thus a maximum term to end on June 9, 2011. The decision to extend the term of the Company from June 10, 2009 to June 9, 2010 and from June 10, 2010 to June 9, 2011 will be taken prior to the fourth anniversary (4th) et, as the case may be, the fifth (5th) anniversary of the incorporation of the Company. The Company may be terminated at any time before its term by a decision of the general meeting of Shareholders in the manner required for the amendment of these Articles.

5.2. The Company shall not come to an end in the event of the occurrence of the resignation, dissolution or bankruptcy or insolvency of the General Partner. The meeting of Shareholders may appoint an interim manager, who need not be a Shareholder, subject to the prior approval of the CSSF.

5.3. The interim manager shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the holding of a general meeting of Shareholders, which has to resolve on the continuation or discontinuation of the Company and in case of a decision to continue the Company's activities, the designation of a replacement general partner. The interim manager shall, within fifteen days of his appointment, convene a general meeting of Shareholders in accordance with the procedures laid down in Article 20 hereafter.

5.4. The interim manager shall be liable only for the performance of his mandate.

II. - Capital, Shares

Art. 6. Capital

6.1 The initial share capital of the Company is set at fifty-two thousand eight hundred fifty-three Pounds Sterling and five Pence (GBP 52,853.05) divided into the following three classes of Shares:

(i) one (1) Management Share subscribed and held by the General Partner without par value;

(ii) fifty thousand (50,000) Class B Shares without par value; and

(iii) one hundred (100) Class C Shares without par value;

6.2 The Company has also issued one (1) redeemable Class A Beneficiary Share without par value, with the rights attaching thereto as provided for herein.

6.3 The General Partner is authorised to issue 1 (one) Class D Beneficiary Share with the rights attaching thereto as provided for under the Prospectus.

6.4 The share capital of the Company shall at all times be equal to its Net Asset Value as determined pursuant to Article 12 hereof. The minimum capital of the Company shall be the Pound Sterling equivalent amount of EUR 1,000,000.- (one million euro) which must be reached within 12 (twelve) months after the date on which the Company is authorised as a «société d'investissement en capital à risque» or SICAR.

Art. 7. Classes of Shares - Registration

7.1. The subscribed share capital shall be divided into three share classes, referred to in these Articles as the Management Share, the Class B Shares, and the Class C Shares and with the rights attaching thereto as provided for herein.

7.2. There shall be one (1) Management Share only, which shall not entitle the Management Shareholder to a profit share. The Company has issued one (1) Class A Beneficiary Share, which shall entitle the A Beneficiary Shareholder to a preferred dividend as provided in Article 24.

7.3. There shall be more than one Class B Share, each of which shall entitle the B Shareholder(s) to a fraction of the distributions allocable to the Class B Shares pursuant to Article 24 hereof, in direct proportion to the number of Class B Shares in existence.

7.4. There shall be more than one Class C Share, each of which shall entitle the C Shareholder(s) to a fraction of the distributions allocable to the Class C Shares pursuant to Article 24 hereof, in direct proportion to the number of Class C Shares in existence.

7.5. Towards the Company, the Company's shares shall be indivisible, since only one owner shall be admitted per share. In the event that a Share is registered in the name of more than one person, the first-named holder in the register shall be deemed to be the representative of all other joint holders and shall alone be entitled to be treated as a holder of such Share for all purposes, including with limitation, the entitlement to receive notices from the Company.

7.6. The Company recognises only one holder per Share; in case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed or designated by the joint holders as the sole owner.

7.7. The Shares are and will continue to be in registered form. The Shares are not certificated but a certificate (certificat d'inscription nominative) witnessing the registration of the relevant Shareholder in the share register of the Company and the number of Shares held by him/her/it shall be issued by the Company on request of the Shareholder.

7.8. A share register shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of Shares held by him, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers.

Art. 8. Issue and subscription of Shares

8.1 The General Partner is authorised to issue additional Class B Shares within the limits of the aggregate Commitments of the Shareholders.

8.2 Additional Shares shall always be issued at the Subscription Price unless otherwise decided by the general meeting of Shareholders.

8.3 The rights attached to the new Shares will be strictly identical to the rights attached to existing Shares of the same class.

8.4 The Shares may only be subscribed for by well-informed investors within the meaning of Article 2 of the Law of June 15, 2004. The compliance of each subscriber with the status of well-informed investor will be verified by the General Partner or any agent to which such function has been delegated by the General Partner. This restriction is not applicable to the General Partner.

8.5 In accordance with the Law of June 15, 2004, at least 5 (five) per cent. of each Share subscribed to, will be paid-up either in cash or by means of a contribution other than in cash. Payments on Shares which were not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon the conditions which the General Partner shall from time to time determine in accordance with this Article 8 and as more fully described in the Prospectus.

8.6 The General Partner may decide to issue Shares against contributions in kind eligible as risk capital investments under Article 1 of the Law of June 15, 2004. In such case, the assets contributed must be valued by a report to be issued by an independent auditor, as required for in the Law. The cost thereof shall be borne by the Company.

Art. 9. Drawdowns

9.1 Contributions will be drawn down on demand from time to time by the General Partner. These Contributions will be called based on the needs of the Company in order to fund investments, expenses and liabilities, including, without limitation, the management fee due to the General Partner, and the dividend payable on the Class A Beneficiary Share (or the loan on account of such dividend).

9.2 Each Contribution shall be advanced in such amounts and on such dates (the Drawdown Dates) as shall be determined by the General Partner and specified in a notice given by the General Partner to the Shareholders not less than 10 Business Days prior to the date so specified (the Drawdown Notice).

9.3 The amount of each Contribution for each Shareholder will be pro rata (and at the same percentage for all Shareholders) to his specific Commitment.

9.4 Payment in respect of any drawdown must be made so as to be received at value date by the Depositary in cleared funds at the latest on the applicable Drawdown Date. After each Drawdown Date, Shareholders will be informed, within 10 Business Days, of the number of Securities issued to them.

9.5 A Shareholder which, pursuant to a Drawdown Notice has not paid its Contribution to the Company at the Drawdown Date is deemed to be a Defaulting Shareholder and the following provisions shall apply to such Shareholder.

9.6 A Defaulting Shareholder shall pay interest to the Company on the amount due, at an annual rate equal to three months EURIBOR plus 4 (four) per cent. Such interest shall accrue from the date specified in the Drawdown Notice until the date the amount is received by the Company, and shall be paid at the same time as the Defaulting Shareholder pays such amount to the Company. Such interest shall be in addition to the Defaulting Shareholder's obligation to advance its Contribution to the Company. Any distributions to be made to the Defaulting Shareholder pursuant to these Articles shall be retained by the Company and offset, first against the Defaulting Shareholder's obligation to pay interest pursuant hereto, then against its obligation to advance the amount specified in the Drawdown Notice.

9.7 Notwithstanding any other provision of the Articles, a Defaulting Shareholder which has not within fourteen (14) Business Days after it became a Defaulting Shareholder made full payment to the Company of the amount due and the interest thereon pursuant to this Article, shall offer to sell all of the Securities issued to it to all non-Defaulting Shareholders in accordance with the following:

(i) a Defaulting Shareholder must offer to sell to each non-Defaulting Shareholder (in the proportion that the non-Defaulting Shareholder's Securities bear to the total number of Securities in issue within the same class of Securities less the Defaulting Shareholder's Securities of the same class), all its Securities of the same class (First Offer) at the Default Price;

(ii) each First Offer must be given to each Non-Defaulting Shareholder before 4.00 p.m. Central European Time on the fourteenth (14th) Business Day after that Shareholder became a Defaulting Shareholder (Default Date);

(iii) a Non-Defaulting Shareholder shall have ten (10) Business Days from the date of receipt of a First Offer to accept such offer in part or full (by delivery in full and without set-off of the requisite purchase money) (no response from a Non-Defaulting Shareholder to a First Offer within ten (10) Business Days shall be deemed a rejection of the First Offer);

(iv) a Defaulting Shareholder shall transfer that number of its Securities to each Non-Defaulting Shareholder that has accepted all or part of its First Offer within ten (10) Business Days of receipt of each acceptance of its First Offer;

(v) if any Non-Defaulting Shareholder does not accept (in part or full) the Shares in its First Offer, the Defaulting Shareholder shall thereafter offer within 20 Business Days from the Default Date, the balance of its Securities to all Non-Defaulting Shareholders within the same class (as at the date of such offer) in such proportion that each Non-Defaulting Shareholder's Securities bear to the total number of Securities within the same class (taking into account any transfer of Shares made pursuant to paragraph (iv) above but not yet registered by the Company) for the Default Price and shall thereafter transfer the relevant number of Securities to those Non-Defaulting Shareholders who have accepted this second offer within ten (10) Business Days of each acceptance of such offer;

(vi) the Defaulting Shareholder shall offer any remaining Securities for the Default Price to such person as a majority in interest of Non-Defaulting Shareholders shall require of it, and shall transfer those Securities to such person within ten (10) Business Days of its acceptance of such offer;

(vii) a Non-Defaulting Shareholder shall be liable to pay the Company any amount owed and outstanding to the Company by the Defaulting Shareholder (in its capacity as a holder of Securities of the same class) in connection with any Securities it acquires pursuant to this clause and such amount must be paid to the Company before any Securities acquired pursuant to this paragraph will be registered by the Company; and

(viii) the Default Price for any Security transferred pursuant to these provisions shall be due at the final liquidation of the Company, without interest, and subject to the Non-Defaulting Shareholders having received distributions on their Securities (including distributions on liquidation and minus any payment of Default Price pursuant hereto) such these provisions would no longer be applicable if the Company were to continue.

9.8 Each Shareholder hereby irrevocably appoints the General Partner as its attorney on its behalf to execute and perfect all documents and do all such other acts and things as may in the opinion of the General Partner be necessary or expedient for the purpose of doing all that is required or considered as reasonably necessary by the General Partner to give effect to the provisions hereunder.

Art. 10. Transfer of Securities

10.1. No Shareholder may transfer the Securities which it holds unless: (i) it has obtained the General Partner's consent, (ii) the transferee or purchaser is determined to be a well-informed investor as per Article 8.4, (iii) the transferor remains jointly and severally liable with the transferee for any remaining obligations at such time relating to the transferor's position as holder of the Securities relating to the period prior to transferring to the transferee (including without limitation the obligation to pay any remaining balance of its Commitment in accordance with any drawdown previously made by the General Partner), and (iv) as far as Class B Shares are concerned, the procedure with respect to the pre-emptive rights of existing Shareholders, as more fully described in the Prospectus, has been fulfilled to the satisfaction of the General Partner.

10.2. The Management Share may only be transferred upon a replacement of the General Partner as per Article 13.5.

Art. 11. Redemption of Securities

11.1. The Securities may only be redeemed whenever the General Partner considers a redemption to be in the best interest of the Company.

11.2. Upon a decision by the General Partner to redeem any Security as set out in Article 11.1, such redemption shall be up to the amount and in terms specified by the General Partner in a notice served to the Shareholders, all in accordance with the limitations imposed by the Law and these Articles.

11.3. Securities will, unless otherwise determined in the discretion of the General Partner, be redeemed on a basis pro rata to the respective number of Securities held by each Shareholder. Specific events which may give rise to a decision by the General Partner for redemption, may for example be (i) in order to distribute to the Shareholders upon the disposal of an investment asset by the Company the net proceeds of such investment, (ii) if the value of the assets of the Company has decreased below a certain limit as determined by the General Partner, which is considered as the minimum level for the Company to be operated in an economically efficient manner, or (iii) if there has been an adverse change in the economic or political situation.

The Securities may be redeemed on a compulsory basis in the event that it appears that a Shareholder is a Prohibited Shareholder, at a price, to be paid at liquidation of the Company, to be determined by the General Partner. Further, in the event of such compulsory redemption, the General Partner may decide to provide the remaining Shareholders (other than the Prohibited Shareholder) with a right to purchase on a pro rata basis the Securities previously held by such Prohibited Shareholder at a price to be determined by the General Partner in accordance with Article 11.6 below.

11.4. The notice set out in Article 11.2 above, will specify the number of Securities to be redeemed, the Redemption Price and the Redemption Date.

11.5. The Redemption Price to be paid for each Share so redeemed shall be the Net Asset Value per Share calculated on the basis and in the manner as set out in Article 12 below, respectively on the basis and in the manner as set out in the Prospectus or in any other terms and conditions pertaining to Securities, less any duties or costs (if any) to be incurred upon the disposal of the Company's assets as at the Redemption Date for purposes of the redemption.

11.6. Immediately upon the Redemption Date, the relevant Shareholder shall cease to be the owner of the Securities referred to in the notice set out in Article 11.2 and its name shall be removed from the register of Shareholders, respectively any other register of securities and it shall cease to have any rights with respect to the Securities so redeemed. The Securities so redeemed shall be cancelled by the Company as from the Redemption Date.

11.7. Payment of the Redemption Price shall be made by the Company to the respective bank account specified by the relevant Shareholder concerned and shall be made within a period to be determined by the General Partner, such period not to exceed 10 Business Days from the Redemption Date, provided that the Securities certificates (if any) and other transfer documents relating to such redeemed Securities have been received by the Company.

Art. 12. Net Asset Value

12.1. The Net Asset Value of the Company, respectively of each Class of Shares (the Net Asset Value) will be determined in the Reference Currency by the General Partner or the agent appointed for this purpose under the responsibility of the General Partner as of December 31 of each year and on such other days as determined from time to time by the General Partner or in application of any legal provision (each a Valuation Date).

12.2. The Administrative Agent will compute the Net Asset Value per Class of Shares as follows: each Class of Shares participates in the Company according to the distribution entitlements attributed to a particular Class of Shares on a given Valuation Date. The value of the total assets and distributions entitlements adjusted with the liabilities relating to that Class on that Valuation Date represents the total Net Asset Value attributable to that Class on that Valuation Date.

12.3. The Net Asset Value per Share on a Valuation Date equals the total Net Asset Value of that Class on that Valuation Date divided by the total number of Shares of that Class then outstanding on that Valuation Date.

12.4. The Net Asset Value of the Company is equal to the difference between the value of the Company's gross assets and its liabilities.

12.5. The assets and liabilities of the Company shall be valued on the basis of the foreseeable sales price estimated in good faith or as otherwise determined by the Company from time to time.

12.6. The Company adopts a policy of valuing its investments in accordance with the European Venture Capital Association (EVCA) Valuation Guidelines.

The value of the Company's assets shall be determined as follows:

(i) The value of any cash in hand or on deposit, which may be held on an accessory basis, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the General Partner may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(ii) Securities which are listed or dealt in on a regulated market will be valued on the basis of their quoted mid-market price on the last day of trading prior to the Valuation Date, subject to any discounts which in accordance with EVCA Valuation Guidelines may be applicable due to the nature of such security, on the market which is normally the principal market for such securities.

(iii) Securities which are not listed or not dealt in on a regulated market will be valued by the General Partner.

(iv) All other assets of any kind or nature will be valued at foreseeable sales price, as determined in good faith by or under the responsibility of the General Partner in accordance with generally accepted valuation principles and procedures prescribed by EVCA. For the purpose of determining the foreseeable sales price of the assets under this provision, the General Partner may have regard to all factors that it reasonably considers relevant in relation to such assets which factors may include (when applicable) inter alia: (a) the characteristics of and fundamental analytical data relating to the assets including the costs, size, current interest rate, period until next interest rate reset, maturity and lending rate of the assets, the terms and conditions of the assets' debt structure; (b) the nature and adequacy of the Company's rights, remedies and interests; (c) the creditworthiness of the assets business, cash flows, capital structure and future prospects; (d) information relating to recent relevant market transactions; (e) the reputation and financial condition of the assets' manager and recent reports relating to the assets; (f) general economic market conditions affecting the fair value of the assets. The General Partner is authorised to apply other alternative valuation principles if the aforementioned

valuation methods appear inadequate in principle or inappropriate in extraordinary circumstances or upon the occurrence of extraordinary events.

12.7. Commitments from Shareholders to subscribe for additional Class B Shares in the Company shall not be considered for the purpose of calculating the Net Asset Value.

12.8. The liabilities of the Company shall include (without limitation):

- (i) all loans, bonds, loan notes, bills, liabilities and accounts payable;
- (ii) all accrued interest on loans, bonds, loan notes or any debt securities of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- (iii) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, management fees, incentive fees, depository fees and any other agents' fees);
- (iv) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;
- (v) an appropriate provision for future taxes based on capital and income on the Valuation Date, and other reserves (if any) authorized and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company, which shall include only such liabilities which are determinable with reasonable accuracy and which are likely or probable to occur;

(vi) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature assessed in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which may comprise formation and launching expenses, fees payable to its advisers (if any), fees and expenses payable to its auditors and accountants, depository and its correspondents, domiciliary and other agents, the remuneration (if any) of the managers and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage, and reasonable travel costs in connection with board meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any Governmental agencies in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, annual reports, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, and the costs of any other reports to Shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and other communication expenses. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for annual or other periods.

12.9. All valuation regulations and determinations shall be interpreted and applied in accordance with generally accepted accounting principles in Luxembourg.

12.10. In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by General Partner or by any bank, company or other organization which the General Partner may appoint for the purpose of calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company and on its present, past or future Shareholders.

12.11. The General Partner may suspend the determination of the Net Asset Value in exceptional cases where circumstances so require and provided the suspension is justified having regard to the interests of Shareholders.

For instance, the determination of the Net Asset Value may be suspended during:

- (i) any period if, in the reasonable opinion of the General Partner, a fair valuation of the assets of the Company is not feasible for reasons beyond of its control; or
- (ii) the existence of any state of affairs as a result of which the valuation of the assets of the Company would be impracticable; or
- (iii) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the value of the assets of the Company.

Any such suspension shall be notified by the General Partner to the Shareholders.

III. - Management, Representation

Art. 13. General Partner

13.1. The Company shall be managed by the General Partner who shall be the liable shareholder (associé-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The other Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall be liable to the extent of their Commitments made to the Company as set out in Article 21 below.

13.2. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by the Law, the Prospectus or by these Articles to the meeting of Shareholders.

13.3. A general Shareholders' meeting may at any time, subject to the consent of the General Partner, pass, amend or repeal rules of procedure which shall be binding on the General Partner and may, without limitation, govern the convening and conduct of its meetings and how it shall reach its decisions, or limit its powers beyond the effect of this Article 13.

13.4. The General Partner shall, subject to the terms of Article 13 and 14 hereof, have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

13.5. The General Partner may be removed from its managing office in a Shareholders' meeting representing at least 75 (seventy five) per cent. of the share capital of the Company, on the occurrence of any of the following events:

- a. any petition is pending in order to declare the General Partner bankrupt or to make it subject to any proceeding contemplated by any bankruptcy law; or
- b. an order has been made, or a resolution passed or a petition presented for the winding up of the General Partner or for the appointment of a provisional liquidator to the General Partner, or any petition is pending for such appointment; or
- c. an administration order has been made or a petition for an administration order has been presented in respect of the General Partner; or
- d. a receiver or a manager or administrative receiver has been appointed with respect to the General Partner, or any petition is pending for such appointment; or
- e. the General Partner has entered into any compromise or arrangement with its creditors or any class of its creditors generally.

13.6. Furthermore, upon a declaratory judgement of acts of fraud, gross negligence, wilful misconduct, bad faith or reckless disregard of his duty, the General Partner may be removed from its office by Shareholders, in a Shareholders meeting, representing at least 66.67 per cent. (sixty-six point sixty-seven per cent.) of the share capital of the Company.

13.7. Upon the removal of the General Partner, a new general partner shall be elected, subject to the prior approval of the CSSF, in a Shareholders meeting with the majority requirements set out in Article 18.5. below, which shall substitute the General Partner as general partner of the Company by the accomplishment of any relevant and appropriate formalities, and which shall assume the General Partner's obligations as general partner of the Company.

Art. 14. Authorised signature. The Company shall be bound by the signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion. No other Shareholder shall represent the Company towards third parties.

Art. 15. Advisory Board

15.1. The General Partner shall establish an Advisory Board to advise the General Partner on potential conflicts of interest arising from any proposed investment by the Company into companies in which investments are held by any Shareholder or any affiliate thereof or by entities owned, managed or advised by BOTTIS & COMPANY LIMITED, any shareholder or any affiliate thereof.

15.2. The General Partner shall request such advice as soon as any such investment has been proposed to it and shall provide the Advisory Board with all information reasonably obtainable by it so as to enable the Advisory Board to reach a reasoned opinion with respect to the issue. The General Partner shall be entitled to require the Advisory Board to maintain the confidentiality of any such information.

15.3. Members of the Advisory Board shall be appointed for a term of one (1) year and may be reappointed in the conditions set forth in the Prospectus.

Art. 16. Conflict of interest. Any kind of conflict of interest is to be fully disclosed to the General Partner. The Company will enter into all transactions on an arm's length basis.

Art. 17. Indemnification. The General Partner, the Investment Advisor and the Sub-Advisor and their principals and their respective Affiliates, directors and employees, the Advisory Board and any consultants or agents appointed by the Investment Advisor or the Sub-Advisor (the Indemnified Party) shall be indemnified against any and all liabilities, actions, proceedings, claims, costs, demands, damages and expenses (including legal fees) incurred or threatened by reason of the Indemnified Party being or having acted as a General Partner, Investment Advisor, Sub-Advisor, or a member of the Advisory Board in respect of the Company or arising in respect of or in connection with any matter or other circumstance relating to or resulting from the exercise of its powers as a General Partner, Investment Advisor, Sub-Advisor or as a member of the Advisory Board or from the provision of services to or in respect of the Company or which otherwise arise in relation to the operation, business or activities of the Company provided however that it shall not be so indemnified with respect to any matter resulting from its wilful misconduct, bad faith or reckless disregard for its obligations and duties in relation to the Company or its gross negligence. The Shareholders will not be individually obligated beyond the amount of their respective Commitments. For the avoidance of doubt, the indemnities under this Article 17 shall continue in effect notwithstanding that the Indemnified Party shall have ceased to act as General Partner, Investment Advisor, Sub-Advisor or member of the Advisory Board or to act in any of the capacities described herein.

IV. - General meetings of Shareholders

Art. 18. Powers and voting rights

18.1. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Any resolution shall require the consent of the General Partner.

18.2. The notice periods and quorum rules required by the Law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

18.3. Each Share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person, whether a Shareholder or not, as his proxy in writing whether in original or by telefax, cable, telegram or telex.

18.4. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of those present or represented and voting but it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the consent of the General Partner.

18.5. However, resolutions relating to the:

- (a) amendment of the Company's objects;

- (b) liquidation of the Company and appointment of liquidators;
- (c) transformation of the Company into a company of another legal form;
- (d) change of the General Partner; and
- (e) relationship between the Company and its related entities;

are to be passed by a majority of Shareholders representing a quorum of at least 75 (seventy-five) per cent. of the Company's share capital, provided each time the General Partner holds the right to veto the relevant resolution.

18.6. In the event that a Shareholders' meeting is convened to resolve upon the change of the General Partner or the execution of any agreement between the Company and the General Partner, the General Partner shall have to abstain from voting its shares and thus hold no veto right, being entitled only to inform the Shareholders' meeting of its opinion on the relevant resolution.

18.7. The nationality of the Company and the Commitment of each Shareholder may only be changed with the unanimous consent of the Shareholders.

Art. 19. Meetings of Shareholders

19.1. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Thursday of May at 9.00 a.m. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Luxembourg business day.

19.2. Other general Shareholders' meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

19.3. All meetings of Shareholders shall be chaired by the General Partner or by any duly authorised person designated by the General Partner.

19.4. The minutes of the general meeting of the Shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary, appointed by the chairman, and the scrutineer, elected by the general meeting of the Shareholders.

Art. 20. Convening notice

20.1. Shareholders' meetings shall be convened by the General Partner or the interim manager pursuant to Article 5.3, pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the shares' register of the Company or by a publication in the Luxembourg press and in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial).

20.2. If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Liability of the General Partner and the other Shareholders

21.1. The holders of the Shares other than the Management Share are only liable up to the amount of their respective Commitment to the Company.

21.2. The General Partner's liability shall be unlimited.

V. - Annual accounts, Allocation of profits

Art. 22. Accounting Year

22.1. The accounting year of the Company shall begin on 1st January and it shall terminate on 31st December of each year.

22.2. The accounts of the Company shall be stated in Pounds Sterling.

Art. 23. Audit, Annual Accounts and Reporting

23.1. The operations of the Company and its financial situation including particularly its books shall be supervised by one or several Authorised Independent Auditor(s) in accordance with Article 27 of the Law of June 15, 2004. The Authorised Independent Auditor(s) shall be elected by the General Partner and continue to carry out its/their duties until its/their successor(s) is/are elected.

23.2. The Authorised Independent Auditor(s) in office may only be removed by the General Partner on serious grounds or upon termination of his/their mandate.

23.3. The General Partner shall prepare an annual report of the Company for each accounting year in accordance with International Accounting Standards as modified from time to time in agreement with the Company's Authorised Independent Auditor(s). The General Partner shall cause the accounting information provided in the annual report to be audited by the Company's Authorised Independent Auditor(s). The annual report of the Company will be published within six months from the end of the relevant fiscal year. A copy of the annual report including the report of the Company's Authorised Independent Auditor(s) shall be despatched to each Shareholder not later than 90 days following the end of each accounting year.

23.4. As soon as practicable after and in any event within 60 days of the end of each calendar quarter (other than the fourth calendar quarter in which case such reports shall be sent out with the annual accounts referred to in Article 23.3 the General Partner shall prepare and send to each Shareholder a report comprising:

- (i) details of the investments purchased and of investments sold and otherwise disposed of during the relevant period; and
- (ii) a statement of the investments and other property and assets of the Company together with a brief commentary on the progress of the investments; and
- (iii) the General Partner's unaudited valuation of each investment and a portfolio valuation as at the end of the respective calendar quarter.

Art. 24. Allocation of Profits and Fees

24.1 The General Partner shall determine how the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company. The annual general meeting of Shareholders shall approve the General Partner's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the General Partner. Each distribution shall be made in accordance with the allocations rules set out below. All entitlements and payments pursuant to this Article 24 shall be grossed up by the amount of:

- (i) any value added tax imposed thereon, in whatever jurisdiction, and
- (ii) any loss caused by the non-deductibility of input VAT to the recipient thereof, in whatever jurisdiction, on advisory services supplied to him/her/it, as a result of having such entitlement or receiving such payment.

24.2 The General Partner shall be entitled to an annual management fee, which shall be payable as soon after the beginning of each calendar quarter as the General Partner shall determine, and computed according to the following schedule:

- (i) GBP 650,000.- in aggregate for the two years until June 9, 2007, being the second anniversary of the incorporation of the Company, allocated pro rata temporis to the calendar years 2005, 2006 and 2007;
- (ii) GBP 212,500.- for the twelve months thereafter until June 9, 2008, allocated pro rata temporis to the calendar years 2007 and 2008; and
- (iii) GBP 100,000.- for each twelve month period thereafter, allocated pro rata temporis to the two calendar years that each such twelve month period straddles.

24.3 The A Beneficiary Shareholder shall be entitled to an annual A Dividend, paid quarterly in equal instalments in advance as an interest free loan on account of its annual entitlement, computed as follows:

- (i) GBP 1,600,000.- in aggregate for the two years until June 9, 2007, being the second anniversary of the incorporation of the Company, minus any management fee paid or accrued during that period pursuant to Article 24.2, allocated pro rata temporis to the calendar years 2005, 2006 and 2007;
- (ii) GBP 500,000.- for the twelve months thereafter until June 9, 2008, minus any management fee paid or accrued during that period pursuant to Article 24.2, allocated pro rata temporis to the calendar years 2007 and 2008; and
- (iii) GBP 200,000.- for each twelve month period thereafter, minus any management fee paid or accrued during that period pursuant to Article 24.2, allocated pro rata temporis to the two calendar years that each such twelve month period straddles;

and in the absence of sufficient profits of the Company in any year to distribute such dividend, the entitlement of the A Beneficiary Shareholder shall be carried forward to a future year or years. In the event that any part of that entitlement can subsequently be satisfied by a distribution, such distribution shall be applied in the discharge of an equivalent amount of the loan advanced pursuant to this Article 24.3; in no circumstances shall such loan be recoverable from the A Beneficiary Shareholder other than by a distribution of an A Dividend in accordance with this paragraph.

24.4 All distributable amounts remaining after full satisfaction of the General Partner's management fee entitlement and the A Dividend shall be allocated towards satisfaction of the amount due, in strict priority order as follows:

- a) distributions to holders of Class B Securities until the sum of all distributions in respect of the Class B Securities to the holders of Class B Securities equals (i) their Contribution to the Company plus (ii) such amount as is equal to interest at an annual rate of 8 (eight) per cent. (compounded annually) on the daily amount of such Contribution minus distributions;
- b) the remaining distributions shall be 50 (fifty) per cent. to the Class B Shareholders and 50 (fifty) per cent. to the Class C Shareholders until the Class C Shareholders have received 6 (six) per cent. of the aggregate profit distributions to Class B and Class C Shareholders;
- c) the remaining distributions shall be 94 (ninety-four) per cent. to the Class B Shareholders and 6 (six) per cent. to the Class C Shareholders until the sum of all distributions (including any redemptions) represents a 15 (fifteen) per cent. internal rate of return on their Contribution and exceeds such Contribution by at least 70 (seventy) per cent.;
- d) the remaining distributions shall be 50 (fifty) per cent. to the Class B Shareholders and 50 (fifty) per cent. to the Class C Shareholders until the C Shareholders have received 15 (fifteen) per cent. of the aggregate profit distributions to Class B and Class C Shareholders;
- e) the remaining distributions shall be 85 (eighty-five) per cent. to the Class B Shareholders and 15 (fifteen) per cent. to the C Shareholders until the sum of all distributions (including redemptions) represents a 20 (twenty) per cent. internal rate of return on their Contribution and is at least double such Contribution;
- f) the remaining distributions shall be to the Class C Shareholders alone until they have received 20 (twenty) per cent. of the aggregate profit distributions to Class B and Class C Shareholders; and
- g) the remaining distributions shall be 80 (eighty) per cent. to the Class B Shareholders and 20 (twenty) per cent. to the Class C Shareholders.

24.5 For the avoidance of doubt, all of the legal, accounting and other fees, costs and expenses incurred by PAUL CAPITAL PARTNERS VIII HOLDINGS (and its affiliates) and not reimbursed by the Company in connection with: (a) the establishment of the Company, (b) the negotiation, preparation, execution, performance and implementation of various agreements entered into between certain Shareholders of the Company on or around the date of the incorporation of the Company and (c) the acquisition by the Company of its portfolio of investments on or around the date of the incorporation of the Company, howsoever paid shall be included in the calculation of the internal rate of return of PAUL CAPITAL PARTNERS VIII HOLDINGS for the purposes of this Article 24.5.

For the purposes of this Article 24 all calculations of internal rate of return shall be done on a monthly basis and will assume that all inflows and outflows of cash occur on a monthly basis.

24.6 The dividends may be paid in Euro or in any other currency determined by the General Partner and they may be paid at such places and times as shall be determined by the General Partner.

24.7 The General Partner may decide to pay interim dividends, each time subject to the distribution mechanism provided for above.

VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution - Liquidation

25.1 The Company may (i) be voluntarily dissolved by a resolution of the meeting of Shareholders with the consent of the General Partner or (ii) dissolve upon expiry of the duration thereof as set out in Article 5.

25.2 The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders which shall also determine their powers and their remuneration.

VII. - General provision

Art. 26. Amendments and Removal of the General Partner. These Articles may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the Law of 10 August 1915 and subject to the consent of the General Partner. The extraordinary general meeting shall not validly deliberate unless at least 75 (seventy-five) per cent. of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by Article 20. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be decided by at least 75 (seventy-five) per cent. of the votes of the Shareholders present or represented.

Art. 27. Depositary

27.1 The Company shall enter into a depositary agreement with the Depositary, which shall satisfy the requirements of the Law. All securities and cash of the Company are to be held by or to the order of the Depositary who shall assume towards the Company and its Shareholders the duties and responsibilities provided by the Law and in particular Article 8 of the Law of June 15, 2004.

27.2 In the event that the Depositary desiring to retire, the General Partner shall use its best endeavours to find a successor to act as depositary within 2 months of the effective date of such retirement and upon doing so the General Partner shall appoint such person to be depositary in place of the retiring Depositary. The General Partner may terminate the appointment of the Depositary, but shall not remove the Depositary unless and until a successor depositary shall have been appointed in accordance with this provision to act in the place thereof.

27.3 The duties of the Depositary shall cease:

(i) in the case of the voluntary withdraw of the Depositary or its removal by the Company until it is replaced as set out in Article 27.2 above; or

(ii) in the event that the Depositary or the Company have (a) been declared bankrupt, (b) obtained a suspension of payments, (c) entered into a composition with creditors, (d) been placed under controlled management or any similar proceedings, or (e) been put in liquidation; or

(iii) where the CSSF withdraws its authorisation of the Depositary or the Company.

Art. 28. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

There being no further business, the meeting is adjourned.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de NOVA/PAUL INVESTMENTS CAPITAL, une société en commandite par actions, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.685, constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch daté du 9 juin 2005 (la Société) et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du notaire instrumentant, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg le 2 février 2006.

L'assemblée est ouverte à 17.30 sous la présidence de Marieke Kernet, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme Scrutateur Catherine Pogorzelski, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II. Cette liste de présence montre que sur 50.101 Actions de la Société, 1 Action de Commandité, 50.000 Actions de Classe B sans valeur nominale et 100 Actions de Classe C sans valeur nominale représentant 100% du capital social de la Société ainsi qu'une Part Bénéficiaire de Classe A, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour et connus des actionnaires.

III. Tous les actionnaires présents ou représentés de la Société déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la présente assemblée ainsi que de son ordre du jour et décident à l'unanimité de renoncer aux procédures de convocation concernant cette assemblée.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Adoption par la Société du régime de la société d'investissement en capital risque (SICAR) régi par la loi du 15 juin 2004 sur la société d'investissement en capital à risque la Loi);

2. Modification subséquente de la dénomination sociale de la Société en remplaçant la dénomination actuelle NOVA/PAUL CAPITAL INVESTMENTS CAPITAL par NOVA/PAUL INVESTMENTS CAPITAL (SCA) SICAR aux fins de refléter le changement de statut légal; et

3. Modification subséquente et refonte des statuts de la Société aux fins de refléter les changements résultant de ce qui précède.

Ces faits étant exposés et reconnus comme vrais par l'assemblée, l'assemblée, dûment représentée, décide à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide que la Société choisit avec effet immédiat le régime de société d'investissement en capital à risque (SICAR) en vertu de la Loi.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en NOVA/PAUL INVESTMENTS CAPITAL (SCA) SICAR.

Troisième résolution

En conséquence des précédentes résolutions, l'assemblée décide de refondre dans leur intégralité les statuts en anglais et en français, afin de refléter les changements résultant de ce qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Les nouveaux statuts (les Statuts) sont établis selon les termes suivants:

Art. 1^{er}. Définitions. Sauf si défini autrement dans le Prospectus ou si le contexte l'exige, les mots et expressions commençant par une capitale ont le sens indiqué ci-dessous:

«Action(s)» désigne collectivement l'Action de Commandité, la Part Bénéficiaire de Classe A, chaque Action de Classe B et chaque Action de Classe C, chaque fois qu'il ne sera pas justifié de faire référence à une catégorie spécifique d'actions;

«Action de Commandité» désigne l'action de commandité à responsabilité illimitée sans valeur nominale souscrite et détenue par l'Associé Commandité;

«Actionnaires» désigne les détenteurs de Titres;

«Actionnaire Bénéficiaire A» désigne le détenteur de la Part Bénéficiaires de Classe A;

«Actionnaire(s) B» désigne le(s) détenteur(s) d'Actions de Classe B,

«Actionnaire(s) C» désigne le(s) détenteur(s) d'Actions de Classe C;

«Actionnaire Non Qualifié» désigne un Actionnaire qui a cessé d'être, ou qu'on découvre ne pas être un investisseur averti dans le sens de la Loi du 15 juin 2004;

«Actions de Classe B» désigne les actions de commanditaire de Classe B sans valeur nominale ayant les caractéristiques et portant les droits et obligations indiqués dans ces Statuts;

«Actions de Classe C» désigne les actions de commanditaire de Classe C sans valeur nominale ayant les caractéristiques et portant les droits et obligations indiqués dans ces Statuts;

«Associé Commandité» désigne NOVA/PAUL INVESTMENTS, S.à r.l., ou toute autre personne qui souscrira à l'Action de Commandité comme associé commandité gérant;

«BOTTS & COMPANY LIMITED» désigne une société à responsabilité limitée constituée selon les lois britanniques (numéro de registre 2283930), dont le siège social est situé au 21 Tudor Street, London, EC4Y 0DJ;

«Contrat de Souscription» désigne l'acte entre la Société et chaque Actionnaire stipulant (i) l'Engagement de chaque Actionnaire, (ii) les droits et obligations de cet Actionnaire relatifs à sa souscription de Titres; et (iii) les déclarations et garanties données par cet Actionnaire en faveur de la Société;

«Date d'Evaluation» désigne tout jour ou heure à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire est déterminée conformément à ces Statuts et au Prospectus; et

«Date de Rachat» désigne la date à laquelle les Actions seront rachetées comme plus amplement décrit à l'article 11 des présents Statuts;

«Dépositaire» désigne l'entité à qui les missions de dépositaire de la Société ont été confiés;

«Dividende A» désigne le dividende annuel que l'Actionnaire Bénéficiaire A a le droit de percevoir;

«Engagement(s)» désigne le montant maximum qu'un Actionnaire a convenu de contribuer ou a contribué à la société par voie de souscription d'actions ou de titres de créance (ensemble les Titres) conformément aux termes et conditions présentés dans ces Statuts, le Prospectus et le Contrat de Souscription;

«EVCA» désigne l'European Venture Capital Association;

«Jours Ouvrables» désigne chaque jour d'ouverture des établissements bancaires pour affaires à Luxembourg, San Francisco, Londres, Berlin et Jersey;

«Loi» désigne collectivement la Loi du 10 août 1915 et la Loi du 15 juin 2004, telles que modifiées;

«Loi du 10 août 1915» désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée au fur et à mesure;

«Loi du 15 juin 2004» désigne la loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée au fur et à mesure;

«Part Bénéficiaire de Classe A» désigne la part bénéficiaire de Classe A sans valeur nominale rachetable et ayant les caractéristiques et portant les droits et obligations indiqués dans ces Statuts;

«Prix de Rachat» désigne le prix auquel les Actions seront rachetées comme plus amplement décrits à l'article 11 des présents Statuts;

«Prospectus» désigne le prospectus émis par la Société en août 2006, tel que modifié au fur et à mesure;

«Réviseur d'entreprises agréé» désigne le réviseur d'entreprises agréé nommé par l'Associé Commandité, qui doit satisfaire aux exigences d'honorabilité et d'expérience professionnelle posées par la Loi du 15 juin 2004 et qui doit exécuter les obligations prescrites par cette même loi;

«Société» désigne NOVA/PAUL INVESTMENTS CAPITAL (SCA) SICAR, une société en commandite par actions, formée en tant que société d'investissement en capital à risque ou SICAR, régie par la loi du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque.

«Statuts» désigne les présents statuts de la société tels que modifiés au fur et à mesure;

«Titres» désigne tout titre émis par la Société, incluant en particulier les Actions et/ou titres de créance négociables tels que des obligations;

«TVA» désigne la taxe sur la valeur ajoutée.

«Valeur Nette d'Inventaire» désigne la valeur nette d'inventaire de la Société telle que déterminée conformément à l'article 12 des présents Statuts et plus amplement décrite dans le Prospectus;

I. - Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

Art. 2. Nom. Il est établi par la présente entre l'Associé Commandité, en tant que souscripteur de l'Action de Commandité, les Actionnaires et tout ceux qui deviendront détenteurs d'Actions, une société luxembourgeoise sous la forme d'une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque sous le nom de NOVA/PAUL INVESTMENTS CAPITAL (SCA) SICAR, qui sera régie par la loi du 10 août 1915 et par la loi du 15 juin 2004, de même que ces Statuts.

Art. 3. Siège social

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Luxembourg, soit à l'étranger, sur résolution de l'Associé Commandité.

3.2 Lorsque l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social à l'étranger.

Art. 4. Objet

4.1 L'objectif de la Société est d'investir ses actifs dans des titres et autres actifs représentant un investissement en capital à risque au sens le plus large permis par l'article 1 de la Loi du 15 juin 2004 dans le but de faire bénéficier les investisseurs des résultats de la gestion de ses actifs en contrepartie du risque qu'ils supportent. Les objectifs d'investissement de la Société seront plus précisément déterminés par l'Associé Commandité conformément aux dispositions de la section IV ci-dessous et seront plus largement décrits dans le Prospectus.

4.2 A cet effet, la Société peut se procurer des fonds en les empruntant aux Actionnaires, à des sociétés affiliées et/ou à des tiers prêteurs et/ou aux contreparties des marchés de capitaux, en concluant des conventions de prêt et de financement, en émettant des obligations, ou autres titres représentatifs de créances ou de participation (convertibles ou non) par voie de placement public et privé, sous forme nominative ou au porteur, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque devise que ce soit. Elle peut également entrer dans des transactions de couverture (hedging transactions).

4.3 La Société pourra en particulier utiliser ses fonds, qu'ils soient empruntés ou non, pour la création, le développement et le contrôle de toute entreprise et pour accorder à des sociétés, dans lesquelles la Société détient des participations directes ou indirectes, et/ou aux affiliés du groupe dont la Société est un membre et/ou à toute société mère de la Société toute assistance financière, subventions, prêts, avances, sûretés ou garanties. La Société peut également souscrire sous quelque forme que ce soit des titres émis par des sociétés rattachées ou affiliées dans la continuité des objectifs exposés dans cet article 4 dans les limites de ce qui est prévu par la Loi.

4.4 La Société peut en outre prendre toute mesure et effectuer toute opération ou transaction qu'elle estime utile pour le développement et l'accomplissement de son objet dans toute la mesure autorisée par la Loi.

Art. 5. Durée

5.1 La Société est établie pour une période déterminée qui se termine le 9 juin 2009, soit le quatrième anniversaire de la constitution de la Société, sauf extension sur proposition de l'Associé Commandité pour un maximum de deux périodes d'une année et donc une durée maximale venant à terme le 9 juin 2011. La décision d'étendre le terme de la Société du 10 juin 2009 au 9 juin 2010 et du 10 juin 2010 au 9 juin 2011 devra être prise avant le quatrième (4ième) anniversaire et le cas échéant le cinquième (5ième) anniversaire de la constitution de la Société. La Société pourra être dissoute à tout moment avant son terme par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.2 La Société ne touchera pas à sa fin en cas de survenance de la démission, faillite ou insolvabilité de l'Associé Commandité. L'assemblée des Actionnaires pourra nommer un gérant intérimaire, qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire, sous réserve de l'approbation préalable de la CSSF.

5.3 Le gérant intérimaire adoptera des mesures urgentes et celle de gestion ordinaire jusqu'à la tenue d'une assemblée générale des Actionnaires, qui devra décider de la continuation ou de la cessation de la Société et en cas de décision de continuer les activités de la Société, de la désignation d'un nouvel associé commandité. Le gérant intérimaire devra endéans les quinze jours de sa nomination, convoquer une assemblée générale des Actionnaires conformément aux procédures exposées dans l'article 20 ci-dessous.

5.4 Le gérant intérimaire sera responsable uniquement de l'exécution de son mandat.

II. - Capital, Actions

Art. 6. Capital

6.1 Le capital social initial de la Société est fixé à cinquante-deux mille huit cent cinquante-trois Livres Sterling et cinq Pence (GBP 52.853,05) représenté par les trois classes d'actions suivantes:

- (i) une (1) Action de Commandité, souscrite et détenue par l'Associé Commandité, sans valeur nominale;
- (ii) cinquante mille (50.000) Actions de Classe B, sans valeur nominale; et
- (iii) cent (100) Actions de Classe C, sans valeur nominale.

6.2 La Société a également émis une (1) Part Bénéficiaire de Classe A rachetable, sans valeur nominale, portant les droits prévus dans les présents Statuts.

6.3 L'Associé Commandité est autorisé à émettre une (1) Part Bénéficiaire de Classe D portant les droits prévus dans le Prospectus.

6.4 Le capital social de la Société sera à tout moment égal à sa Valeur Net d'Inventaire déterminé conformément à l'article 12 des présents Statuts. Le capital minimum de la Société sera l'équivalent en Livre Sterling de EUR 1.000.000,- (un million d'euro), lequel doit être atteint dans les 12 (douze) mois après la date à laquelle la Société est autorisée en tant que société d'investissement en capital à risque ou SICAR.

Art. 7. Classes d'actions - Forme nominative

7.1 Le capital social souscrit sera divisé en trois classes d'actions, auxquelles il sera fait référence dans les présents Statuts par Actions de Commandité, Action de Classe B et Action de Classe C et portant les droits définis dans les présentes.

7.2 Il y aura seulement une (1) Action de Commandité, qui ne donnera droit à l'Actionnaire Commandité à aucune part des profits. La Société a émis une (1) Part Bénéficiaire de Classe A, laquelle donnera droit à l'Actionnaire Bénéficiaire A à un dividende préférentiel tel que prévu à l'article 24.

7.3 Il y aura plus d'une Action de Classe B, chacune donnant droit à/aux Actionnaire(s) B à une fraction des distributions attribuables aux Actions de Classe B conformément à l'article 24, en proportion directe avec le nombre des Actions de Classe B existantes.

7.4 Il y aura plus d'une Action de Classe C, chacune donnant droit à/aux Actionnaire(s) C à une fraction des distributions attribuables aux Actions de Classe C conformément à l'article 24, en proportion directe avec le nombre des Actions de Classe C existantes.

7.5 Vis-à-vis de la Société, les actions de la Société seront indivisibles, dans le sens où seulement un propriétaire sera admis par Action. Au cas où une Action est enregistrée sous le nom de plus d'une personne, le détenteur nommé le premier dans le registre sera considéré comme le représentant de tous les autres détenteurs conjoints et aura seul droit à être traité comme détenteur de cette Action à toutes fins, y inclus, dans certaines limites, le droit de recevoir les notifications de la Société.

7.6 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Action; au cas où une Action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une personne soit nommée ou désignée par les détenteurs conjoints comme propriétaire unique.

7.7 Les Actions sont et continueront d'être nominatives. Les Actions ne font pas l'objet d'un certificat mais un certificat d'inscription nominative témoignant de l'inscription de l'Actionnaire en cause dans le registre de la Société et du nombre d'Actions détenues par lui/elle sera émis par la Société sur demande de l'Actionnaire.

7.8 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société. Ce registre exposera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions détenues par lui, les montants libérés sur chaque Action et le transfert d'Actions ainsi que les dates de tels transferts.

Art. 8. Émission et souscription d'Actions

8.1 L'Associé Commandité est autorisé à émettre des Actions de Classe B supplémentaires dans la limite de la somme des Engagements des Actionnaires.

8.2 Les Actions supplémentaires seront toujours émises au Prix de Souscription à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des Actionnaires.

8.3 Les droits attribués aux nouvelles Actions seront strictement identiques aux droits attribués aux Actions existantes de la même classe.

8.4 Les Actions peuvent seulement être souscrites par des investisseurs avertis conformément aux dispositions de l'article 2 de la Loi du 15 juin 2004. La conformité de chaque souscripteur avec le statut d'investisseur averti doit être vérifiée par l'Associé Commandité ou un mandataire à qui de telles fonctions auront été déléguées par l'Associé Commandité. Cette restriction n'est pas applicable à l'Associé Commandité.

8.5 Conformément à la Loi du 15 juin 2004, au moins 5 (cinq) pour cent de chaque Action souscrite sera libéré soit en numéraire, soit au moyen d'un apport autre qu'en numéraire. Les paiements des Actions qui n'auront pas été entièrement libérées au moment de la souscription seront faites aux dates et conditions que l'Associé Commandité déterminera au fur et à mesure conformément à l'article 8 et comme plus précisément décrit dans le Prospectus.

L'Associé Commandité pourra décider d'émettre des Actions en contrepartie d'apports en nature éligibles comme investissements en capital à risque tel que prévu à l'article 1 de la Loi du 15 juin 2004. Dans de tels cas, les actifs apportés doivent être valorisés par un rapport émis par un réviseur d'entreprise indépendant tel qu'exigé dans la Loi. Le coût de cela sera supporté par la Société.

Art. 9. Appels de fonds

9.1 Les Contributions seront rappelées de temps en temps par l'Associé Commandité. Ces Contributions seront appelées sur la base des besoins de la Société pour financer des investissements, des dépenses et engagement, comprenant, sans limitation, les honoraires de gestion à payer à l'Associé Commandité, et les dividendes payables sur les Actions Bénéficiaires de Classe A (ou les avances sur prêt de tels dividendes).

9.2 Chaque Contribution devra être avancée dans les montants et aux dates (les Dates de Tirage) déterminés par l'Associé Commandité et spécifiés dans l'avis donné par l'Associé Commandité aux Actionnaires pas moins de 10 Jours Ouvrables avant la date prévue (l'Avis de Tirage).

9.3 Le montant de la Contribution de chaque Actionnaire sera proportionnelle (et dans la même proportion pour tous les Actionnaires) à son Engagement particulier.

9.4 Tout paiement fait dans le cadre de tout appel de fonds devra être effectué de façon à être reçu à la date de valeur par le Dépositaire en fonds disponibles, au plus tard à la Date de Tirage applicable. Après chaque Date de Tirage, les Actionnaires seront informés dans les 10 Jours Ouvrables du nombre de Titres émis à leur égard.

9.5 Un Actionnaire qui, conformément à l'Avis de Tirage, n'a pas payé sa Contribution à la Société à la Date de Tirage, est réputé être un Actionnaire Défaillant et les dispositions suivantes seront appliquées à cet Actionnaire.

9.6 Un Actionnaire Défaillant payera à la Société des intérêts sur la somme due au taux annuel égal à EURIBOR trois mois plus 4 (quatre) pour cent. Ces intérêts commenceront à courir à partir de la date spécifiée dans l'Avis de Tirage jusqu'à la date à laquelle la somme sera reçue par la Société, et seront payés en même temps que l'Actionnaire payera cette somme à la Société. Ces intérêts viendront en sus de l'obligation de l'Actionnaire Défaillant d'avancer sa Contribution à la Société. Toutes distributions, devant être faites à l'Actionnaire Défaillant conformément à ces Statuts, seront retenues par la Société et viendront compenser, tout d'abord l'obligation de l'Actionnaire Défaillant de payer les intérêts conformément à la présente et ensuite son obligation d'avancer la somme spécifiée dans l'Avis de Tirage.

9.7 Sous réserve de tout autre disposition de ces Statuts, l'Actionnaire Défaillant, qui n'a pas effectué le complet paiement à la Société de la somme due et des intérêts sur cette somme conformément à cet Article dans les quatorze (14) Jours Ouvrables après qu'il soit devenu un Actionnaire Défaillant, devra offrir de vendre tous les Titres qui lui ont été émis à tous les Actionnaires non Défaillants conformément à ce qui suit:

(i) l'Actionnaire Défaillant doit offrir de vendre à chaque Actionnaire non Défaillant (au prorata du nombre de Titres que chaque Actionnaire non Défaillant détient par rapport au nombre total de Titres émis dans la même classe, moins les Titres de la même classe détenus par l'Actionnaire Défaillant) toutes ses valeurs de la même classe (Première Offre) au Prix Imposé;

(ii) chaque Première Offre doit être donnée à chaque Actionnaire non Défaillant avant 16 heures C.E.T. le quatorzième (14ième) Jour Ouvrable après que l'Actionnaire soit devenu un Actionnaire Défaillant (Date de Défaillance);

(iii) l'Actionnaire non Défaillant aura dix (10) Jours Ouvrables à partir de la date de réception d'une Première Offre pour accepter une telle offre en partie ou dans sa totalité (par la remise en totalité et sans compensation de la somme requise pour cet achat) (l'absence de réponse de la part d'un Actionnaire non Défaillant après dix (10) Jours Ouvrables sera considérée comme un rejet de la Première Offre);

(iv) l'Actionnaire Défaillant transférera le nombre de ses Titres à chaque Actionnaire non Défaillant qui a accepté tout ou partie de sa Première Offre dans les dix (10) Jours Ouvrables à compter de la réception de chaque acceptation de sa Première Offre;

(v) si un Actionnaire non Défaillant n'accepte pas (en partie ou en totalité) les Actions de sa Première Offre, l'Actionnaire Défaillant offrira de ce fait dans les vingt (20) Jours Ouvrables à compter de la Date de Défaillance, le solde de ses Titres à tous les Actionnaires non Défaillants de la même classe (à la date de cette offre) au prorata du nombre de Titres que chaque Actionnaire non Défaillant détient par rapport au nombre total de Titre de la même classe (en tenant compte de tous transferts d'Actions fait conformément au paragraphe (iv) ci-dessus non encore enregistrés par la Société) au Prix Imposé et transférera ensuite le nombre approprié de Titres aux Actionnaires non Défaillants qui auront accepté cette seconde offre dans les dix (10) Jours Ouvrables à compter de chaque acceptation de cette offre;

(vi) l'Actionnaire Défaillant offrira tous les Titres restants au Prix Imposé à toute personne que la majorité des Actionnaires non Défaillants lui aura indiquée, et transférera ces Titres à cette personne dans les dix (10) Jours Ouvrables à compter de l'acceptation de cette offre;

(vii) tout Actionnaire non Défaillant sera responsable envers la Société du paiement du montant dû et non réglé à la Société par l'Actionnaire Défaillant (en sa qualité de détenteur de Titres de même classe) en relation avec les Titres qu'il

a acquis conformément à cette clause et ce montant devra être payé à la Société avant que tout Titre acquis conformément à ce paragraphe soit enregistré par la Société; et

(viii) le Prix Imposé de tout Titre transféré conformément à ces dispositions sera dû à la liquidation finale de la Société, sans intérêt, et sous réserve que les Associés non Défaillants aient reçu les distributions attachées à leurs Titres (incluant les bonis de liquidation et sous déduction de tout paiement du Prix Imposé conformément à cette clause), de telles dispositions ne seraient plus applicables si la Société venait à subsister.

9.8 Chaque Actionnaire désigne irrévocablement par la présente l'Associé Commandité comme son mandataire pour exécuter et parfaire pour son compte tous les documents et faire tous autres actes et choses qui peuvent de l'avis de l'Associé Commandité être nécessaires ou opportuns dans le but de faire tout ce qui est requis ou jugé raisonnablement nécessaire par l'Associé Commandité pour donner effet aux dispositions ci-dessous.

Art. 10. Transfert de Titres

10.1 Aucun Actionnaire ne peut transférer les Titres qu'il détient sauf à ce que: (i) il ait obtenu le consentement de l'Associé Commandité, (ii) il soit déterminé que le cessionnaire ou acquéreur est un investisseur averti conformément à l'Article 8.4, (iii) le cédant reste conjointement et solidairement responsable avec le cessionnaire de tous les Engagements existant au moment où le cédant était détenteur des valeurs et relatif à la période précédant le transfert au cessionnaire (incluant sans limitation l'obligation de payer le solde restant de son Engagement en conformité avec tout appel de fonds précédemment effectué par l'Associé Commandité), et (iv) dans la mesure où les Actions de Classe B sont concernées, la procédure, concernant le droit de préemption des Actionnaires existants, comme plus précisément décrite dans le Prospectus, ait été accomplie de façon à satisfaire l'Associé Commandité.

10.2 L'Action de Commandité peut seulement être transférée en cas de remplacement de l'Associé Commandité conformément à l'Article 13.5.

Art. 11. Rachat de Titres

11.1 Les Titres peuvent seulement être rachetées quand l'Associé Commandité considère qu'un rachat est dans le meilleur intérêt de la Société.

11.2 Soit la décision de l'Associé Commandité de racheter des Titres en vertu de l'Article 11.1, un tel rachat sera effectué pour le montant et dans les conditions spécifiés par l'Associé Commandité dans un avis présenté aux Actionnaires, le tout dans le respect des limitations imposées par la Loi et ces Statuts.

11.3 Les Titres seront, à moins qu'il n'en soit prévu autrement à l'appréciation de l'Actionnaire Commandité, rachetés au prorata du nombre de Titres détenus par chaque Actionnaire. Des événements spécifiques, peuvent provoquer la décision de rachat par l'Associé Commandité, comme par exemple, (i) en vue de distribuer aux Actionnaires le produit net d'un investissement de la Société réalisé lors de la disposition de cet investissement, (ii) si la valeur des actifs de la Société a diminué en dessous d'une certaine limite déterminée par l'Associé Commandité considérée comme le seuil minimum pour gérer la Société de façon économiquement efficace, ou (iii) s'il y a eu un changement hostile dans la conjoncture économique ou politique.

11.4 Les Titres peuvent faire l'objet d'un rachat forcé dans le cas où il apparaît qu'un Actionnaire est un Actionnaire Non Qualifié, au prix déterminé par l'Actionnaire Commandité, payable à la liquidation de la Société. En outre, dans le cas d'un rachat forcé, l'Associé Commandité peut décider d'accorder aux Actionnaires Restants (autres que l'Actionnaire Non Qualifié) le droit d'acquérir au prorata des Titres précédemment détenus par cet Actionnaire Non Qualifié au prix déterminé par l'Actionnaire Commandité conformément à l'Article 11.6 ci-dessous.

11.5 L'avis mentionné à l'article 11.2 ci-dessus, précisera le nombre de Titres à racheter, le Prix de Rachat et la Date de Rachat.

11.6 Le Prix de Rachat, dû pour chaque Action ainsi rachetée, sera la Valeur Nette d'Inventaire par Action calculée sur la base et selon la méthode prévues à l'article 12 ci-dessous, respectivement sur la base et selon la méthode prévues dans le Prospectus ou selon tous autres termes et conditions applicables aux Titres moins tous charges et coûts (s'il y a lieu) tels qu'existant à la Date du Rachat, nés à l'occasion de la vente des actifs de la Société réalisée dans le but du rachat.

11.7 Immédiatement après la Date de Rachat, l'Actionnaire concerné cessera d'être le propriétaire des Titres mentionnés dans l'avis prévu à l'article 11.2 et son nom sera supprimé du registre des Actionnaires, respectivement de tout autre registre de Titres et il cessera d'avoir tous droits liés aux Titres ainsi rachetés. Les Titres rachetés seront annulés par la Société à la Date de Rachat.

11.8 Le paiement du Prix de Rachat sera effectué par la Société sur le compte en banque précisé par l'Actionnaire concerné et dans le délai déterminé par l'Associé Commandité, un tel délai ne pouvant excéder 10 Jours Ouvrables à partir de la Date de Rachat, pourvu que les certificats de Titres (s'il y en a) et les autres documents de transfert relatifs au Rachat de Titres aient été reçus par la Société.

Art. 12. Valeur Nette d'Inventaire

12.1 La Valeur Nette d'Inventaire de la Société, respectivement de chaque Classe d'Actions (la Valeur Nette d'Inventaire) sera déterminée dans la Devise de Référence par l'Associé Commandité ou l'agent nommé à cette fin sous la responsabilité de l'Associé Commandité le 31 décembre de chaque année et à tel autre jour qui sera déterminé au fur et à mesure par l'Associé Commandité ou en application d'une disposition légale (chaque Date de Valeur).

12.2 L'Agent Administratif calculera la Valeur Nette d'Inventaire par Classe d'Actions comme suit: chaque Classe d'Actions participe à la Société en fonction des droits à distribution attribués à chaque Classe d'Actions à la Date de Valeur convenue. La valeur du total des actifs et des droits à distribution sous déduction du passif relatif à cette Classe à cette Date de Valeur représente la Valeur Nette d'Inventaire totale attribuable à cette Classe à cette Date de Valeur.

12.3 La Valeur Nette d'Inventaire par Action à la Date de Valeur est égale à la Valeur Nette d'Inventaire totale de cette Classe à cette Date de Valeur divisée par le nombre total d'Actions de cette Classe existantes à cette Date de Valeur.

12.4 La Valeur Nette d'Inventaire de la Société est égale à la différence entre la valeur d'actif brut de la Société et de son passif.

12.5 L'actif et le passif de la Société doivent être évalués sur la base de la valeur probable de réalisation estimée de bonne foi ou d'une autre façon déterminée par la Société le cas échéant.

12.6 La Société adopte une politique d'évaluation de ses investissements conformément aux recommandations de l'EVCA (European Venture Capital Association).

La valeur des actifs de la Société sera déterminée comme suit:

(i) La valeur de toutes liquidités en trésorerie ou en dépôt, qui peuvent être détenues de façon accessoire, des effets et billets payables sur demande et des comptes créanciers, dépenses prépayées, dividendes en espèces et intérêts déclarés ou courus et non encore reçus sera réputée être égale au montant total de ces derniers, sauf dans les cas où il est peu probable que celui-ci soit payé ou reçu en totalité, auquel cas cette valeur sera déterminée après application d'une décote que l'Associé Commandité considérera comme appropriée afin de refléter la valeur réelle.

(ii) Les titres cotés ou échangés sur un marché réglementé seront évalués sur base de leur prix coté moyen-marché, au dernier jour de marché précédent la Date d'Evaluation, sous réserve de toute décote éventuellement applicable en vertu des recommandations de l'EVCA, due à la nature de ces titres, sur le marché qui est généralement le marché principal de ces titres.

(iii) Les titres non cotés ou ne s'échangeant pas sur un marché réglementé, seront évalués par l'Associé Commandité.

(iv) Tous les autres actifs de quelque nature que ce soit seront évalués selon leur valeur probable de réalisation, estimée de bonne foi par ou sous la responsabilité de l'Associé Commandité, dans le respect des principes d'évaluation généralement acceptés et des procédures prescrites par l'EVCA. Afin de déterminer la valeur probable de réalisation des actifs selon cette disposition, l'Associé Commandité peut prendre en considération tous les facteurs qu'il estime d'une façon raisonnable comme pertinents pour ces actifs, lesquels facteurs peuvent inclure (le cas échéant) entre autres: (a) les caractéristiques de et les données d'analyse fondamentales en relation avec ces actifs y compris les coûts, volume, taux d'intérêt en vigueur, période jusqu'à la re-fixation du taux d'intérêt, maturité et taux de prêt des actifs, les termes et conditions de la structure du financement de ces actifs; (b) la nature et l'adéquation des droits, recours et intérêts de la Société (c) la confiance accordée au commerce de ces actifs, aux flux financiers, à la structure du capital et aux projets futurs; (d) l'information relative aux récentes transactions pertinentes sur le marché; (e) la réputation et les conditions financières du gestionnaire de ces actifs ainsi que les rapports récents concernant ces actifs; (f) les conditions générales économiques du marché affectant la juste valeur des actifs. L'Associé Commandité est autorisé à appliquer des méthodes d'évaluation alternatives si les méthodes d'évaluation précitées apparaissent inadéquates dans leur principe ou inappropriées dans des circonstances extraordinaires ou suite à la survenance d'événements extraordinaires.

12.7 Les Engagements des Actionnaires de souscrire à des Actions de Class B supplémentaires dans la Société ne sont pas pris considération pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

12.8 Le passif de la Société comprendra (sans limitation):

(i) tous les emprunts, obligations, billets, effets, dettes et comptes débiteurs;

(ii) tous les intérêts courus sur les emprunts, obligations, billets et tous titres de créance de la Société (y compris les frais engagés pour ces emprunts);

(iii) toutes les dépenses échues ou payables (y compris les frais administratifs, les commissions de gestion, l'intéressement au résultat, les honoraires de garde et la rémunération de tous autres agents);

(iv) toutes les dettes connues, présentes et futures, y compris toutes les obligations contractuelles échues pour versement de sommes d'argent ou d'actifs, y compris le montant de tous les dividendes impayés que la Société a annoncés;

(v) toute provision appropriée pour des taxes futures basées sur le capital et le revenu à la Date d'Evaluation, et d'autres réserves (le cas échéant) autorisées et approuvées par l'Associé Commandité, ainsi que tout montant (le cas échéant) que l'Associé Commandité peut considérer comme provision appropriée en relation avec toutes dettes de la société, qui pourront uniquement inclure des dettes déterminables, avec une précision raisonnable, et dont la réalisation est certaine ou probable;

(vi) toutes les autres dettes de la Société de quelque type ou nature que ce soit, évaluée selon les principes de comptabilité généralement acceptés. En déterminant le montant de ces dettes, la Société devra prendre en compte toutes les charges payables par la Société, qui peuvent inclure les frais de formation et de lancement, les frais payables aux conseils (le cas échéant), les frais et des dépenses payables aux réviseurs d'entreprises et comptables, au dépositaire et à ses correspondants, au domiciliataire et autres agents, la rémunération (le cas échéant) des gérants et leurs frais raisonnables, l'assurance et les frais de voyage raisonnables en rapport avec les réunions du conseil de gérance, les frais et les dépenses pour les services juridiques et la vérification des comptes, tous les frais et dépenses encourus pour l'enregistrement et le maintien de l'enregistrement de la Société auprès des agences gouvernementales du Grand-Duché du Luxembourg et de tout autre pays, les frais de rapports et de publications, y compris le coût de préparation, d'impression, de publicité et de distribution des prospectus, rapports annuels, notes explicatives, rapports périodiques ou déclarations d'enregistrement, ainsi que les coûts de tous autres rapports à faire aux Actionnaires, toutes les taxes, droits, frais administratifs ou similaires, et tous autres frais d'exploitation, y compris le coût d'achat et de vente d'actifs, les intérêts, les frais bancaires et de courtage, les frais d'affranchissement, de téléphone et autres frais de communication. La Société peut inscrire des frais administratifs ou autres frais récurrents ou périodiques pour un montant estimé sur une période annuelle ou autre.

12.9 Toutes les règles et déterminations d'évaluation seront interprétées et

appliquées selon les principes comptables généralement acceptés au Luxembourg.

12.10 En l'absence de mauvaise foi, négligence lourde ou erreur manifeste, chaque décision de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire prise par l'Associé Commandité ou par toute autre banque, société ou autre entité, que l'Associé Commandité peut nommer dans le but de calculer la Valeur Nette d'Inventaire, sera sans appel et opposable à la Société et à ses Actionnaires présents, passés et futurs.

12.11 L'Associé Commandité peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire dans des cas exceptionnels lorsque les circonstances l'exigent et sous réserve que la suspension soit justifiée eu égard aux intérêts des Actionnaires.

Par exemple, la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire peut être suspendue dans les circonstances suivantes:

(i) lors de toute période si, de l'avis éclairé de l'Associé Commandité, une évaluation équitable des actifs de la Société n'est pas réalisable pour des raisons échappant à son contrôle; ou

(ii) lors de l'existence d'événements en conséquence desquels l'évaluation des actifs de la Société serait difficilement réalisable; ou

(iii) lors de la survenance de toute rupture des moyens de communication normalement utilisés pour la détermination de la valeur des actifs de la Société.

III. - Direction, Représentation

Art. 13. Associé Commandité

13.1 La Société sera gérée par l'Associé Commandité, lequel sera l'associé responsable (associé gérant commandité) et sera personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la Société pour tout passif qui ne peut être couvert par les actifs de la Société. Les autres Actionnaires s'abstiendront d'agir d'une manière ou qualité autre qu'en exerçant leurs droits d'Actionnaire en assemblée générale et seront responsable dans la limite de leurs Engagements faits à la Société conformément à l'Article 21 ci-dessous.

13.2 L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pris dans l'intérêt de la Société et qui ne sont pas expressément réservés par la Loi, le Prospectus ou par les Statuts à l'assemblée des Actionnaires.

13.3 Une assemblée générale d'Actionnaires peut à tout moment, sous réserve de l'approbation de l'Associé Commandité, créer, modifier ou annuler des règles de procédure qui s'imposent à l'Associé Commandité et peut, sans aucune limite, régler les convocations et la conduite de ses assemblées et la façon dont elle prendra ses décisions, ou limiter ses pouvoirs au-delà des effets de cet Article 13.

13.4 L'Associé Commandité aura, sous réserve des présents Articles 13 et 14, le pouvoir au nom et pour le compte de la Société de réaliser tous les objectifs et d'exécuter tout acte et de conclure et exécuter tous les contrats et autres engagements qu'il jugera nécessaires, judicieux ou utiles ou accessoires à ces objectifs. Sauf expressément prévu autrement, l'Associé Commandité aura pleine autorité pour les exercer en toute discrétion, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou opportuns, en vue d'exécuter les objectifs de la Société.

13.5 L'Associé Commandité peut être révoqué par l'assemblée des Actionnaires représentant au moins 75 (soixante-quinze) pour cent du capital social de la Société en cas de survenance d'un événement suivant:

(a) une requête est en cours afin de déclarer l'Associé Commandité en faillite ou de lui faire subir toute procédure prévue par la législation concernant les faillites; ou

(b) une demande introduite, ou une résolution adoptée ou une requête présentée pour la mise en liquidation de l'Associé Commandité ou pour la nomination d'un liquidateur provisoire à l'Associé Commandité, ou une requête est en cours pour une telle nomination; ou

(c) une décision administrative a été prise ou une requête pour une telle décision a été présentée dans le chef de l'Associé Commandité; ou

(d) un liquidateur ou un administrateur ou un curateur a été nommé dans le chef de l'Associé Commandité, ou une requête est en cours pour une telle nomination; ou

(e) l'Associé Commandité a passé un concordat ou un arrangement avec ses créanciers ou une catégorie de ses créanciers.

13.6 En outre, sur un jugement déclarant un acte de fraude, négligence lourde, faute volontaire, mauvaise foi ou imprudence dans ses devoirs, l'Associé Commandité peut être révoqué de ses fonctions par les Actionnaires, dans une assemblée des Actionnaires, représentant au moins 66,67 pour cent (soixante-six virgule soixante-sept pour cent) du capital social de la Société.

13.7 Lors de la révocation de l'Associé Commandité, un nouvel associé commandité doit être élu, sous réserve de l'approbation préalable de la CSSF, lors d'une assemblée des Actionnaires statuant à la majorité requise à l'Article 18.5 ci-dessous, qui remplacera l'Associé Commandité comme associé commandité de la Société par l'accomplissement de toutes formalités utiles et appropriées, et qui assumera les obligations de l'Associé Commandité comme associé commandité de la Société.

Art. 14. Signature autorisée

La Société sera engagée par la signature de l'Associé Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs auront été délégués par l'Associé Commandité en toute discrétion. Aucun autre Actionnaire ne pourra représenter la Société envers les tiers.

Art. 15. Comité Consultatif

15.1 L'Associé Commandité établira un Comité Consultatif pour conseiller l'Associé Commandité sur les conflits d'intérêt potentiels résultant d'une proposition d'investissement par la Société dans des sociétés dans lesquelles des intérêts sont détenus par un Actionnaire ou un affilié d'un Actionnaire ou des entités détenues, gérées ou conseillées par BOTTIS & COMPANY LIMITED, un actionnaire ou une filiale de ce dernier.

15.2 L'Associé Commandité demandera un tel avis dès qu'un tel investissement lui aura été proposé et fournira au Comité Consultatif toute information raisonnablement disponible pour que le Comité Consultatif soit capable de parvenir à une opinion réfléchie concernant cette question. L'Associé Commandité sera autorisé à demander au Comité Consultatif de maintenir la confidentialité d'une telle information.

15.3 Les membres du Comité Consultatif seront nommés pour une durée d'un (1) an et pourront être renommés dans les conditions énoncées dans le Prospectus.

Art. 16. Conflit d'intérêt. Toute forme de conflits d'intérêt doit être entièrement révélée à l'Associé Commandité. La Société entrera dans toutes transactions aux conditions normales du marché.

Art. 17. Indemnisation. L'Associé Commandité, le Conseiller en Investissement et le Sous-Conseiller et leurs cadres respectifs, directeurs et employés, le Comité Consultatif et tous consultants et agents nommés par le Conseiller en Investissement ou le Sous-Conseiller (la Partie Indemnisée) seront indemnisés contre tous responsabilité, action, procès, réclamations, coûts, dommages et dépenses (incluant les frais de justice) encourus ou induits en raison d'action de la Partie Indemnisée agissant ou ayant agi comme Associé Commandité, Conseiller en Investissement, Sous-Conseiller ou membre du Comité Consultatif à l'égard de la Société ou nés à l'occasion de ou à propos d'une affaire ou autre circonstance liée à ou résultant de l'exercice de ses pouvoirs comme Associé Commandité, Conseiller en Investissement, Sous-Conseiller ou comme membre du Comité Consultatif ou de la fourniture de services à ou en rapport avec la Société ou nés à l'occasion de l'exploitation, des affaires ou activités de la Société sous réserve que cependant une telle Partie ne serait pas indemnisée pour tout fait résultant de sa faute volontaire, mauvaise foi ou imprudence dans le cadre de ses obligations et devoirs en relation avec la Société ou de sa négligence lourde. Les Actionnaires ne seront pas engagés individuellement au-delà du montant de leurs Engagements respectifs. Pour éviter toute confusion, les indemnités prévues par cet article 17 continuent de produire effet, peu importe que la Partie Indemnisée ait cessé d'agir comme Associé Commandité, Conseiller en Investissement, Sous-Conseiller ou membre du Comité Consultatif ou en toute autre qualité décrite ci-dessus.

IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 18. Pouvoirs et droits de vote

18.1 Toute assemblée d'Actionnaires de la Société valablement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Toute résolution nécessite le consentement de l'Associé Commandité.

18.2 Les délais de convocation et les règles de quorum requis par la Loi s'appliquent aux assemblées des Actionnaires de la Société, ainsi qu'à la conduite de telles assemblées, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les présentes.

18.3 Chaque Action donne droit à une voix. Un Actionnaire peut agir à l'assemblée des Actionnaire en nommant une autre personne, Actionnaire ou non, par un mandat écrit original ou par fax, câble, télégramme ou télex.

18.4 Sauf indication contraire requise par la Loi ou par ces Statuts, les résolutions d'une assemblée d'Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des votants présents ou représentés, étant entendu que toute résolution ne sera valablement adoptée qu'avec le consentement de l'Associé Commandité.

18.5 Cependant, toutes résolutions ayant trait à:

- (a) la modification de l'objet de la Société;
- (b) la liquidation de la Société et la nomination de liquidateurs;
- (c) la transformation de la Société en une Société d'une autre forme légale;
- (d) le changement de l'Associé Commandité; et
- (e) les relations entre la Société et ses entités apparentées;

seront adoptées à la majorité des Actionnaires représentant un quorum d'au moins 75 (soixante-quinze) pour cent du capital social de la Société, sous réserve à chaque fois du droit de veto de l'Associé Commandité.

18.6 Lorsque l'assemblée des Actionnaires a été convoquée pour décider du changement de l'Associé Commandité ou de la signature de tout contrat entre la Société et l'Associé Commandité, l'Associé Commandité doit s'abstenir de voter et par conséquent n'a aucun droit de veto, ayant le droit seulement d'informer l'assemblée des Actionnaires de son opinion sur la résolution concernée.

18.7 La nationalité de la Société et l'Engagement de chaque Actionnaire peuvent seulement être changés avec le consentement unanime de tous les Actionnaires.

Art. 19. Assemblées des Actionnaires

19.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires doit être tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société à Luxembourg, ou en tout autre lieu à Luxembourg ainsi que spécifié dans l'avis de convocation, le second jeudi de mai à 9 heures. Si un tel jour est un jour férié dans la ville de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle devra être tenue le plus proche jour ouvrable suivant à Luxembourg.

19.2 D'autres assemblées générales des Actionnaires peuvent être tenues en tout lieu et à toute heure ainsi que spécifiés dans les avis respectifs de convocation.

19.3 Toutes assemblées des Actionnaires seront présidées par l'Associé Commandité ou par toute personne dûment autorisée désignée par l'Associé Commandité.

19.4 Le procès verbal de l'assemblée générale des Actionnaires devra être signé par le président de l'assemblée, le secrétaire, nommé par le président, et le scrutateur, élu par l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 20. Avis de convocation

20.1 Les assemblées des Actionnaires doivent être convoquées par l'Associé Commandité ou par le gérant intérimaire dans le cadre de l'article 5.3, conformément à un avis fixant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à son adresse indiquée dans le registre des actions de la Société ou par une publication dans la presse luxembourgeoise et dans le journal officiel luxembourgeois (Mémorial).

20.2 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des Actionnaires, et s'ils déclarent avoir été bien informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 21. Responsabilité de l'Associé Commandité et des autres Actionnaires

21.1 Les porteurs d'Actions autres que l'Action de Commandité sont seulement responsables à hauteur de leur Engagement respectif envers la Société.

21.2 La responsabilité de l'Associé Commandité est illimitée.

V. - Comptes annuels, Répartition des bénéfices

Art. 22. Exercice fiscal

22.1 L'exercice fiscal de la Société commencera le 1er janvier et finira le 31 décembre de chaque année civile.

22.2 Les comptes de la Société seront établis en Livres Sterling.

Art. 23. Audit, Comptes Annuels et Rapports

23.1 Le fonctionnement de la Société et sa situation financière incluant particulièrement les comptes doivent être surveillés par un ou plusieurs Réviseur(s) d'Entreprise Agréé(s) conformément à l'article 27 de la Loi du 15 juin 2004. Le(s) Réviseur(s) d'Entreprise Agréé(s) doit/doivent être nommé(s) par l'Associé Commandité et continue(nt) d'exécuter ses/leurs missions jusqu'à ce que son/leurs successeur(s) soit/soient élu(s).

23.2 Le(s) Réviseur(s) d'Entreprise Agréé(s) en fonction peut/peuvent seulement être révoqué(s) par l'Associé Commandité pour des motifs graves ou à l'expiration de son/leur mandat.

23.3 L'Associé Commandité préparera un rapport annuel de la Société pour chaque exercice fiscal conformément aux normes comptables internationales (International Accounting Standards) tel que modifiés au fur et à mesure avec l'accord du/des Réviseur(s) d'Entreprise Agréé(s) de la Société. L'Associé Commandité fera en sorte que les informations comptables contenues dans le rapport annuel soient vérifiées par le(s) Réviseur(s) d'Entreprise agréé(s). Le rapport annuel de la Société sera publié dans les six mois à compter de la fin de l'année fiscale considérée. Une copie du rapport annuel incluant le rapport du/des Réviseur(s) d'Entreprise Agréé(s) de la Société sera distribué à chaque Actionnaire de la Société moins de 90 jours suivant la fin de chaque exercice fiscal.

23.4 Dès que possible, et en tous cas dans les 60 jours après la fin de chaque trimestre calendaire (autre que le quatrième trimestre auquel cas, de tels rapports seront envoyés avec les comptes annuels prévus à l'article 23.3) l'Associé Commandité préparera et enverra à chaque Actionnaire un rapport comprenant:

(i) les détails des investissements acquis et des investissements vendus et autrement disposés durant la période considérée; et

(ii) un bilan des investissements et autres propriétés et actifs de la Société ensemble avec un bref commentaire de l'évolution des investissements; et

(iii) une évaluation non révisée de l'Associé Commandité de chaque investissement et du portefeuille à la fin du trimestre considéré.

Art. 24. Affectation des bénéfices et rémunérations

24.1 L'Associé Commandité devra déterminer la manière dont les bénéfices nets annuels seront utilisés et pourra décider de verser des dividendes à tout moment, comme il le juge, à sa discrétion, le mieux convenir à l'objet et à la politique de la Société. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires devra approuver les décisions de l'Associé Commandité de verser des dividendes ainsi que celles concernant l'affectation des bénéfices. Chaque distribution sera faite conformément aux règles d'affectation ci-dessous. Toute allocation et tout paiement conformément au présent article 24 sera augmenté du montant de:

(i) toute taxe sur la valeur ajoutée grevant celle-ci, dans quelque juridiction que ce soit, et

(ii) toute perte causée par la non déductibilité de la taxe sur la valeur ajoutée pour le receveur, dans quelque juridiction que ce soit, pour des prestations de conseil à lui, comme ayant droit ou comme destinataire du paiement.

24.2 L'Associé Commandité sera en droit de recevoir des honoraires de gestion annuels qui seront dûs dès après le début de chaque trimestre calendaire, tel que l'Associé Commandité le déterminera, et calculé comme suit:

(i) GBP 650.000,- (six cent cinquante mille Livres Sterling) en moyenne pour les deux années jusqu'au 9 juin 2007, ce jour étant le second anniversaire de l'adoption de ces Statuts, affectés pro rata temporis aux années 2005, 2006 et 2007;

(ii) GBP 212.500,- (deux cent douze mille cinq cents Livres Sterling) pour les douze mois suivants jusqu'au 9 juin 2008, affectés pro rata temporis aux années calendaires 2007 et 2008; et

(iii) GBP 100.000,- (cent mille Livres Sterling) pour chaque période de douze mois supplémentaire, affectés pro rata temporis aux deux années calendaires que chevauche chaque telle période de douze mois.

24.3 L'Actionnaire Bénéficiaire A sera en droit de recevoir le Dividende A annuel payé en quatre versements égaux, par avance, sous la forme d'un prêt sans intérêt en avance sur son droit annuel, calculé comme suit:

(i) GBP 1.600.000,- (un million six cent mille Livres Sterling) au total pour les deux années jusqu'au 9 juin 2007, ce jour étant le second anniversaire de l'adoption de ces Statuts, moins tous honoraires de gestion payés ou accumulés pendant cette période conformément à l'article 24.2 affectés pro rata temporis aux années 2005, 2006 et 2007;

(ii) GBP 500.000,- (cinq cent mille Livres Sterling) pour les douze mois suivants jusqu'au 9 juin 2008, moins tous honoraires de gestion payés ou accumulés pendant cette période conformément à l'article 24.2, affectés pro rata temporis aux années calendaires 2007 et 2008; et

(iii) GBP 200.000,- (deux cent mille Livres Sterling) pour chaque période de douze mois supplémentaire, moins tous honoraires de gestion payés ou accumulés pendant cette période conformément à l'article 24.2, affectés pro rata temporis aux deux années calendaires que chevauche chaque telle période de douze mois.

et, pour toute année au cours de laquelle les bénéfices de la Société sont insuffisants pour pouvoir procéder à la distribution de ces dividendes, le droit de l'Actionnaire Bénéficiaire A sera reporté à l'année ou aux années futures. Au cas où une quelconque portion de ce droit peut être satisfaite par une distribution, une telle distribution viendra en

compensation du montant équivalent avancé conformément à cet article 24.3; en aucun cas un tel prêt ne pourra être recouvré auprès de l'Actionnaire Bénéficiaire A autrement que par une distribution de Dividende A conformément à ce paragraphe.

24.4 Tous les montants distribuables restants après la pleine satisfaction des honoraires de gestion de l'Associé Commandité et du Dividende A seront affectés jusqu'à pleine satisfaction de chaque montant dû, dans le strict ordre prioritaire qui suit:

a) distributions aux porteurs de Titres de Classe B jusqu'à ce que la somme de toutes les distributions faites aux porteurs de Titres de Classe B relativement aux Titres de Classe B soient égales à (i) la Contribution de ces derniers à la Société plus (ii) un montant égal à un intérêt au taux annuel de 8 (huit) pour cent (calculé annuellement) sur le montant quotidien de cette Contribution moins les distributions;

b) le solde des distributions doit être de 50 (cinquante) pour cent aux Actionnaires de Classe B et 50 (cinquante) pour cent aux Actionnaires de Classe C jusqu'à ce que les Actionnaires de Classe C aient reçu 6 (six) pour cent des distributions de profit totales faites aux Actionnaires de Classe B et de Classe C;

c) le solde des distributions doit être de 94 (quatre-vingt-quatorze) pour cent aux Actionnaires de Classe B et 6 (six) pour cent aux Actionnaires de Classe C jusqu'à ce que la somme de toutes les distributions (incluant les rachats) représente un taux de revenu interne sur leur Contribution de 15 (quinze) pour cent et excède cette Contribution d'au moins 70 (soixante-dix) pour cent;

d) le solde des distributions doit être de 50 (cinquante) pour cent aux Actionnaires de Classe B et 50 (cinquante) pour cent aux Actionnaires de Classe C jusqu'à ce que les Actionnaires de Classe C aient reçu 15 (quinze) pour cent des distributions de profit totales faites aux Actionnaires de Classe B et de Classe C;

e) le solde des distributions doit être de 85 (quatre-vingt-cinq) pour cent aux Actionnaires de Classe B et 15 (quinze) pour cent aux Actionnaires de Classe C jusqu'à ce que la somme de toutes les distributions (incluant les rachats) représente un taux de revenu interne sur leur Contribution de 20 (vingt) pour cent et soit égale ou supérieure au double de cette Contribution;

f) le solde des distributions doit être alloué aux Actionnaires de Classe C uniquement, jusqu'à ce qu'ils aient reçu 20 (vingt) pour cent des distributions de profit totales faites aux Actionnaires de Classe B et de Classe C; et

g) le solde des distributions doit être de 80 (quatre-vingts) pour cent aux Actionnaires de Classe B et 20 (vingt) pour cent aux Actionnaires de Classe C.

24.5 Pour éviter toute confusion, tous les honoraires juridiques, comptables et autres rémunérations, coûts et dépenses engagés par PAUL CAPITAL PARTNERS VIII HOLDINGS (et ses affiliés) et non remboursés par la Société en relation avec: (a) la constitution de la Société, (b) la négociation, préparation, signature, exécution et mise en place des différents contrats conclus entre certains Actionnaires de la Société à ou autour de la date de constitution de la Société et (c) l'acquisition par la Société de son portefeuille d'investissements à ou autour de la date de constitution de la Société, quelque soit la manière dont ils ont été payés, doivent être inclus dans le calcul du taux de revenu interne de PAUL CAPITAL PARTNERS VIII HOLDINGS pour les besoins de cet article 24.

24.6 Les dividendes peuvent être payés en euro ou dans toute autre devise déterminée par l'Associé Commandité et peuvent être payés aux lieux et moments déterminés par lui.

24.7 L'Associé Commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes, chaque fois soumis au mécanisme de distribution prévu ci-dessus.

VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution - Liquidation

25.1 La Société peut être dissoute (i) volontairement par une résolution de l'assemblée des Actionnaires avec l'accord de l'Associé Commandité ou (ii) après l'expiration de la durée établie à l'article 5.

25.2 La liquidation sera conduite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée des Actionnaires qui déterminera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

VII. - Dispositions générales

Art. 26. Modifications et Révocation de l'Associé Commandité. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une assemblée des Actionnaires, soumise aux conditions de quorum et de majorité requis par la Loi du 10 août 1915 et sous réserve de l'accord de l'Associé Commandité. L'assemblée générale extraordinaire ne pourra valablement délibérer que si 75 (soixante-quinze) pour cent au moins du capital sont représentés et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une deuxième assemblée peut être convoquée, de la façon décrite à l'article 20. Une telle convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir au moins 75 (soixante-quinze) pour cent des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Art. 27. Dépositaire

27.1 La Société doit conclure un contrat de dépositaire avec le Dépositaire, qui devra satisfaire aux exigences de la Loi. Tous les titres et liquidités de la Société devront être détenus par le ou au nom du Dépositaire qui devra assumer envers la Société et envers ses Actionnaires les devoirs et responsabilités imposés de la Loi et en particulier l'article 8 de la Loi du 15 juin 2004.

27.2 Lorsque le Dépositaire désire démissionner, l'Associé Commandité doit faire tout son possible pour trouver un successeur pour agir en tant que dépositaire dans les 2 mois de la date effective de cette démission et ce faisant, l'Associé Commandité nommera telle personne pour remplacer le Dépositaire démissionnant. L'Associé Commandité peut mettre fin au mandat du Dépositaire, mais ne peut pas révoquer le Dépositaire à moins et pas avant qu'un dépositaire n'ait été nommé conformément à la présente disposition à la place de ce dernier.

27.3 Les devoirs du Dépositaire doivent cesser:

(i) dans le cas d'un retrait volontaire du Dépositaire ou de sa révocation par la Société jusqu'à ce qu'il soit remplacé tel que prévu à l'article 27.2 ci-dessus; ou

(ii) dans le cas où le Dépositaire ou la Société a (a) été déclaré en faillite, (b) a obtenu une cessation des paiements, (c) a conclu un concordat avec ses créanciers, (d) a été placé sous gestion contrôlée ou fait l'objet de procédures similaires, ou (e) a été mis en liquidation; ou

(iii) si la CSSF retire son autorisation au Dépositaire ou à la Société.

Art. 28. Loi applicable. Il est fait référence pour toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts aux dispositions de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, les parties comparantes ont signées le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kernet, C. Feyereisen, C. Pogorzelski et M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 20 octobre 2006, vol. 471, fol. 9, case 6. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 octobre 2006.

M. Schaeffer.

(116705.3/5770/1335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

NOVA/PAUL INVESTMENTS CAPITAL (SCA) SICAR, Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 108.685.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 octobre 2006.

M. Schaeffer.

(116707.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2006.

VON DER HEYDT KERSTEN ALL PROPERTIES, Fonds Commun de Placement.

RECTIFICATIF

Le règlement de gestion de VON DER HEYDT KERSTEN ALL PROPERTIES F.C.P. signé le 6 octobre 2006, dûment enregistré le 18 octobre 2006 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° LU60113761.05 en date du 23 octobre 2006, a été rectifié par Erratum signé en date du 25 octobre 2006.

Enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BV06978, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

VON DER HEYDT KERSTEN INVEST S.A.

Signatures

(118035.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

ACMBernstein, Fonds Commun de Placement.

L'acte modificatif au règlement de gestion d'ACMBernstein, enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2006, réf. LSO-BV07929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

ALLIANCEBERNSTEIN (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

The amendment to the management regulations of ACMBernstein, registered in Luxembourg on 31st October 2006, ref. LSO-BV07929, was deposited with the registre de commerce et des sociétés of Luxembourg on 2nd November 2006.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 31st October 2006.

ALLIANCEBERNSTEIN (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(118090.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

BREP II LUX SEMIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 110.885.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 10 juillet 2006, que RIMATARA INVESTMENTS B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Strawinskylaan 3105 Atrium, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas sous le numéro 33283400, a transféré cinq cents (500) des cinq cents (500) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à GENERALI MITRY MORY, société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social à 7, boulevard Haussmann, Paris (75009), France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Paris sous le numéro 491 028 866.

Depuis cette date, les parts sociales de la société à responsabilité limitée BREP II LUX SEMIC, S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 110.885, sont réparties comme suit:

GENERALI MITRY MORY, société à responsabilité limitée de droit français, ayant son siège social à 7, boulevard Haussmann, Paris (75009), France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Paris sous le numéro 491 028 866, cinq cents (500) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2006.

BREP II LUX SEMIC, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2006, réf. LSO-BU02442. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(099156.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2006.

AAE WAGON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 76.452.

Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 30 août 2006, il a été décidé:

1) de renouveler le mandat des gérants suivants pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007:

- Monsieur Mark Stevenson, demeurant à CH-6313 Menzingen, Frohbüel Suisse

- Monsieur Hans-Rudolf Staiger, demeurant à 24, Genferstrasse, CH-8027 Zürich, Suisse

2) de renouveler le mandat du commissaire KPMG AUDIT SC, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU01967. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099166.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2006.

MONTEVIDEO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R. C. Luxembourg B 107.531.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 31 août 2006*

Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Federico Innocenti démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

MONTEVIDEO INVEST S.A.

A. De Bernardi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1 septembre 2006, réf. LSO-BU00269. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100589.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

AAE FREIGHTCAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 95.737.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 30 août 2006, les associés ont décidé de renouveler le mandat de KMPG AUDIT S.C., avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au poste de commissaire de la société avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU01965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099171.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2006.

OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 532.500,-.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 97.473.

Par résolution signée en date du 7 août 2006, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la nomination de Monsieur Pedro Urquidi, avec adresse professionnelle au Belvedere House, 27, Knightsbridge, 4th Floor, SW1X 7YB, Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- Acceptation de la nomination de Monsieur Christopher Boehringer, avec adresse professionnelle au Belvedere House, 27, Knightsbridge, 4th Floor, SW1X 7YB, Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Bruno Bagnouls
- Monsieur Ken Liang
- Monsieur Mark Oei
- Madame Lisa Kiely
- Monsieur Pedro Urquidi
- Monsieur Christopher Boehringer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU02983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100134.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.

ERIK INFO MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 66.525.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, réf. LSO-BU03926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

Signature

Un mandataire

(100580.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

CHAPEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 89.405.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, réf. LSO-BU03949, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

M. van Krimpen.

(100585.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

HELENA INFO MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 66.532.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, réf. LSO-BU03924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

Signature

Un mandataire

(100581.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

IM INTERNATIONAL MODELS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 69.953.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2006, réf. LSO-BU03018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(100582.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

IM INTERNATIONAL MODELS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 69.953.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2006, réf. LSO-BU03020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(100583.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

IRIS GARDEN FINANCE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 51, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 57.851.

RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans l'extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 6 juin 2006, enregistré à Luxembourg le 21 août 2006 (Référence: LSO-BT05912) et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 29 août 2006 (L060091309), il y a lieu de lire:

3. M. Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (F), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de M. Innocenti Federico, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Au lieu de:

3. M. Régis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (F), demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, est nommé nouveau gérant de la société en remplacement de M. Innocenti Federico, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

IRIS GARDEN FINANCE

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00272. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100590.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

IM INTERNATIONAL MODELS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 69.953.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2006, réf. LSO-BU03022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(100584.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

CHAPEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 89.405.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, réf. LSO-BU03952, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

M. van Krimpen.

(100587.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

CHAPEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 89.405.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, réf. LSO-BU03954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

M. van Krimpen.

(100588.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

GAMMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 82.718.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GAMMA S.A., Société Anonyme

J. Seil / T. Fleming

Administrateur / Administrateur

(100601.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

BUFO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 67.623.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 30 juin 2006 a affecté Monsieur Jean-Yves Nicolas à la catégorie B avec pouvoir de signature correspondant, conformément aux statuts de la société.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2006, réf. LSO-BU02640. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100628.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

LEATHER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 78.775.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 11 septembre 2006*

Monsieur Diederich Georges, Monsieur Heitz Jean-Marc et Monsieur Rossetini Paolo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Monsieur Adrien Schaus, comptable, né le 5 juillet 1952 à Differdange (Luxembourg), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur Federico Innocenti, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
LEATHER INTERNATIONAL S.A.

G. Diederich / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, réf. LSO-BU04017. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100592.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

EASTERN PROGRESS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg 118.959.

L'an deux mille six, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EASTERN PROGRESS INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, de résidence à Remich, en date du 10 août 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Demaeght, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Annalisa Ciampoli, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux cent soixante-neuf mille euros (269.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trois cent mille euros (300.000,- EUR), par la création et l'émission de deux mille six cent quatre-vingt-dix (2.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2) Modification afférente de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts.

3) Souscription des deux mille six cent quatre-vingt-dix (2.690) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire, la société de droit américain MONTCLAIR INTERNATIONAL TRADING LLC, qui détient déjà trois cent neuf (309) actions.

4) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'Assemblée.

IV. Après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent soixante-neuf mille euros (269.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trois cent mille euros (300.000,- EUR), par la création et l'émission de deux mille six cent quatre-vingt-dix (2.690) actions nouvelles sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'admettre à la souscription des deux mille six cent quatre-vingt-dix (2.690) actions nouvelles;

Souscription et libération

Et à l'instant, les deux mille six cent quatre-vingt-dix (2.690) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) ont été souscrites par l'actionnaire majoritaire MONTCLAIR INTERNATIONAL TRADING LLC, ayant son siège social à 7454 Lancaster Pike, n° 402, représentée par son administrateur unique Monsieur Riccardo Moraldi, prénommé, et entièrement libérée par des versements en numéraire, à un compte bancaire au nom de la société EASTERN PROGRESS INVESTMENTS S.A. de sorte que le montant de deux cent soixante-neuf mille euros (269.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Suite aux résolutions précédemment prises, l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à trois cent mille euros (300.000,- EUR), divisé en trois mille (3.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de cinq mille euros (5.000,- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Moraldi, S. Demaeght, A. Ciampoli, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 29 août 2006, vol. 470, fol. 84, case 3. – Reçu 2690 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 septembre 2006.

M. Schaeffer.

(103266.3/5770/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

EASTERN PROGRESS INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg 118.959.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 septembre 2006.

M. Schaeffer.

(103269.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

TYACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 77.590.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 août 2006 que:

- Monsieur Olivier Liegeois, employé privé, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique), le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume, L-2522 Luxembourg, Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique), le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et Monsieur Giovanni Stucchi, avocat né à Mendrisio le 21 juillet 1962, demeurant via Mazzini 2, CH-6900 Lugano, ont été réélus administrateurs. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

- CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, a été réélu administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07951. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100603.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

CL & GP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 61.438.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 12 septembre 2006*

Monsieur De Bernardi Angelo, avec pouvoir de signature B, Monsieur Fedon Callisto, avec pouvoir de signature A, et Madame Scheifer-Gillen Romaine, avec pouvoir de signature B, sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour CL & GP INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

A. De Bernardi / M. Kara

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, réf. LSO-BU04021. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100593.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

CalEast HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 114.711.

In the year two thousand and six, on the eighteenth day of August.

Before us Maître Marc Lecuit, notary, residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depository of the present original deed,

there appeared:

CalEast EUROPE L.P., a limited partnership registered in Scotland with registered number SL5675, whose principal place of business is 66 Hanover Street, Edinburgh, EH2 1HH, Scotland, acting through LaSalle EUROPEAN ADVISERS LLC, as its general partner,

here represented by:

Mr Fabrice Dispot, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Chicago (USA), on the 17th of August 2006.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of CalEast HOLDINGS, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.711,

incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph Wagner, prenamed, on 6 March 2006, published on 23 May 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1009.

The articles of incorporation were amended for the last time on 7 June 2006 pursuant to a deed of the same notary Jean-Joseph Wagner, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital, the general meeting of members is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1. Modification of the Company's current accounting year so that it ends on the thirtieth of June 2007 instead of the thirty-first of December 2006.

2. Modification of all the Company's subsequent accounting years so that they begin on the first of July and end on the thirtieth of June of the following year.

3. Subsequent amendment of article 19 of the articles of incorporation of the Company.

4. Subsequent amendment of article 20 of the articles of incorporation of the Company.

Then the general meeting of members, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to modify the Company's current financial year so that it will end on the thirtieth of June 2007 instead of the thirty-first of December 2006.

Second resolution

The general meeting decides to modify all of the Company's subsequent financial years so that they begin on the first of July and end on the thirtieth of June of the following year.

Third resolution

The general meeting decides to amend article nineteen (19) of the Company's articles of incorporation as follows:

«**Art. 19.** The Company's financial year begins on the first of July of each year and ends on the thirtieth day of June the following year.»

Fourth resolution

The general meeting decides to amend article Twenty (20) of the Company's articles of incorporation as follows:
«**Art. 20.** Each year on the thirtieth of June, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person appearing and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huitième jour du mois d'août.

Par-devant nous Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

A comparu:

CalEast EUROPE L.P., une société constituée en Ecosse, sous le numéro SL5675, ayant son siège social à 66 Hannover Street, Edinburgh, EH2 1HH, Ecosse, agissant par LaSalle EUROPEAN ADVISERS LLC, en sa qualité de general partner, ici représentée par:

Maître Fabrice Dispot, maître en droit, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Chicago (USA), le 17 août 2006.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'unique associé de CalEast HOLDINGS, S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 35, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro de registre B 114.711,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 6 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1009, en date du 23 mai 2006.

Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois en date du 7 juin 2006 suivant acte reçu par le même notaire Jean-Joseph Wagner, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'année sociale de la Société afin que celle-ci se termine le trente juin 2007 au lieu du trente et un décembre 2006.

2. Modification de toutes les années sociales subséquentes de la Société afin que celles-ci commencent le premier juillet et se terminent le trente juin de l'année suivante.

3. Modification subséquente de l'article 19 des statuts de la Société.

4. Modification subséquente de l'article 20 des statuts de la Société.

L'assemblée générale des associés, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'année sociale en cours de la Société afin que celle-ci se termine désormais le trente juin 2007 au lieu du trente et un décembre 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier toutes les années sociales subséquentes de la Société afin que celles-ci commencent le premier juillet de chaque année et se terminent le trente juin de l'année suivante.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article dix-neuf (19) des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 19.** L'année sociale de la société commence le premier juillet de chaque année et se termine le trentième jour du mois de juin de l'année suivante.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article Vingt (20) des statuts de la Société comme suit:

«**Art. 20.** Le trente juin, chaque année les comptes sont fermés et le (les) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Dispot, M. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 août 2006, vol. 905, fol. 98, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(103290.3/239/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

CalEast HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 114.711.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(103292.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

FFCH LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 15,000.-.

Registered office: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 70.127.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the fourth day of September.

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FFCH HOLDING L.L.C., a limited liability company, incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Service Company, 1013 Centre Road, Wilmington, New Castle County, Delaware, USA (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms Annick Braquet, private employee, residing professionally in Mersch, by virtue of a power of attorney, originally given in New York on 9 August 2006 to Mr Jean-François Bouchoms and substituted by Mr Jean-François Bouchoms to Ms Annick Braquet on 16 August 2006.

The said proxy, after having been initialled and signed in verbatim by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

I. it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of FFCH LUXEMBOURG, S.à r.l., with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 70.127 (the Company);

II. the Company has been incorporated pursuant to a deed of M^e Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg, dated 11 May 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 619 of 18 August 1999;

III. the Company's subscribed share capital is set at USD 15,000.- (fifteen thousand United States Dollars) divided into 500 (five hundred) ordinary shares, with a nominal value of USD 30.- (thirty United States Dollars) each;

IV. the Sole Shareholder has decided to dissolve the Company with immediate effect;

V. the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

VI. the Sole Shareholder is the final beneficial owner of the liquidation;

VII. the appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

VIII. consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

IX. it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

X. it grants full discharge to the sole manager of the Company for his mandate from the date of his appointment up to the date of the present meeting; and

XI. the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FFCH HOLDING L.L.C., une société de droit américain, ayant son siège social au c/o Corporation Service Company, 1013 Centre Road, Wilmington, New Caste County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique),

ici dûment représentée par Mme Annick Braquet, Employée Privée, demeurant professionnellement à Mersch, en vertu d'une procuration émise à New York le 9 août 2006 à M^e Jean-François Bouchoms et substituée par M^e Jean-François Bouchoms à Mme Annick Braquet le 16 août 2006.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. la comparante détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, existant sous la dénomination de FFCH LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.127 (la Société),

II. la Société a été constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, en date du 11 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 619 du 18 août 1999;

III. le capital social souscrit de la Société s'élève à USD 15.000,- (quinze mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) réparti en 500 (cinq cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de USD 30,- (trente Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

IV. l'Associé Unique a décidé de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

V. l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

VI. l'Associé Unique est le bénéficiaire économique final de l'opération,

VII. la comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'Associé Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

VIII. partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

IX. la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

X. la comparante donne décharge pleine et entière au gérant unique de la Société pour son mandat à compter de la date de sa nomination jusqu'à ce jour; et

XI. les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 septembre 2006, vol. 438, fol. 13, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur, (signé): A. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(103284.3/242/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2006.

THALES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 18.573.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2006, réf. LSO-BU04050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THALES S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(100597.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

99400

QUID NOVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 23, avenue du 10 Septembre.
R. C. Luxembourg B 57.964.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société,
extraordinairement en date du 14 mars 2006 à 14.00 heures*

L'Assemblée Générale accepte la démission au 31 décembre 2005 de Monsieur Roger Greden de son poste d'administrateur de la Société.

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur Monsieur Thomas Demande, employé privé, né le 29 novembre 1979, demeurant à B-5000 Namur, 14, rue Fort Saint Antoine. Le mandat du nouvel administrateur se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2010.

Luxembourg, le 14 mars 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU03096. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100600.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

S.E.F.I.T. INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 67.378.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 juillet 2006 que:

- Monsieur Bruno Beernaert, Licencié en droit (UCL) de nationalité belge, né à Ixelles, le 4 novembre 1963 demeurant professionnellement 12, rue Guillaume, L-2522 Luxembourg, Monsieur David De Marco, directeur de sociétés, de nationalité italienne, né à Curepipe (Ile Maurice), le 15 mars 1965, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Monsieur Gallia José Guillermo, négociant né le 14 novembre 1940 à Lucca (Italie), et demeurant 30403b Avenida F. Algorta, 1425 Buenos Aires (Argentine), et Monsieur Marco Schneider, entrepreneur né le 9 septembre 1949 à Turin (Italie), et demeurant Via Vaglio Colma 103, I-13900 Biella (Italie), ont été réélus administrateurs. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

- HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri a été réélue commissaire. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08201. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100604.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

EUROPA WEST STATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 103.538.

—
Par un contrat de cession de parts sociales en date du 29 décembre 2005, EUROPA REAL ESTATE II US, S.à r.l., ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg a cédé 2.497 parts sociales de la Société à EUROPA REAL ESTATE II, S.à r.l., ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03523. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100635.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

99401

AMIDAR INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 103.252.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2006, réf. LSO-BU04188, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

Signature.

(100607.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

CORBET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 12.897.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 28 août 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Sébastien Gravière, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement. En outre Monsieur Gravière a été affecté à la catégorie A avec pouvoir de signature correspondant, conformément aux statuts de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2006, réf. LSO-BU02647. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100617.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

ANNABELLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 23.502.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi 27 novembre 2006 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 juillet 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (04207/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

BARCLAYS INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG), Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 31.439.

As the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company («EGM») held on 3 November 2006 could not validly deliberate due to a lack of quorum required, notice is hereby given of a reconvened EGM to be held on 7 December 2006 at 11.30 am Central European Time, at the registered office of the Company, to deliberate and vote on the following agenda:

Resolution:

To fully restate the articles of incorporation of the Company and notably to adopt the following new purpose clause:

«The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in various transferable securities, money market instruments and other permitted assets for undertakings for collective investment registered under Part I of the Law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended (the «2002 Law») with the aim of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful in the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the 2002 Law.»

and

To authorise the Board of Directors to fix the effective date of the above mentioned restatement and to appear before a notary to have such effective date notarised and published, provided however that in the absence of any decision of the Board of Directors in that respect, the changes will become effective as from 13 February 2007.

No quorum is required for the holding of the meeting (except for the amendment of articles 28 and 30 for which the quorum will remain two-thirds of the shares in issue in the Company) and the resolution will be passed if 75% or more of the shares present or represented at the EGM and voting, vote in favour (except for the amendment of articles 28 and 30 which require a majority of two-thirds of the outstanding shares). Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at the EGM by proxy. The full text of the restated articles of incorporation and forms of proxy are available, free of charge, at the registered office of the Company. Proxies given for the EGM of 3 November 2006 will be taken into consideration unless they are revoked or its principal has ceased to be a shareholder of the Company. The proxy will remain in force if the meeting, for whatever reason, is postponed.

6 November 2006.

I (04257/755/34)

By order of the Board of Directors.

BARCLAYS INTERNATIONAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 31.681.

As the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company («EGM») held on 3 November 2006 could not validly deliberate on Resolution 1 due to a lack of quorum required, notice is hereby given of a reconvened EGM to be held on 7 December 2006 at 11.00 am Central European Time, at the registered office of the Company, to deliberate and vote on the following agenda:

Resolution:

To fully restate the articles of incorporation of the Company and notably to adopt the following new purpose clause:

«The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in various transferable securities, money market instruments and other permitted assets for undertakings for collective investment registered under Part I of the Law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended (the «2002 Law») with the aim of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful in the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the 2002 Law.»

and

To authorise the Board of Directors to fix the effective date of the above mentioned restatement and to appear before a notary to have such effective date notarised and published, provided however that in the absence of any decision of the Board of Directors in that respect, the changes will become effective as from 13 February 2007.

No quorum is required for the holding of the meeting. The resolution will be passed if two-thirds or more of the shares present or represented at the EGM and voting, vote in favour.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at the EGM by proxy. The full text of the restated articles of incorporation and forms of proxy are available, free of charge, at the registered office of the Company. Proxies given for the EGM of 3 November 2006 will be taken into consideration unless they are revoked or its principal has ceased to be a shareholder of the Company. The proxy will remain in force if the meeting, for whatever reason, is postponed.

6 November 2006.

I (04256/755/31)

By order of the Board of Directors.

DAMIEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 23.242.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi 27 novembre 2006 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 juillet 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (04208/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

UBS (LUX) STRATEGY SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 43.925.

Les actionnaires d'UBS (LUX) STRATEGY SICAV (ci-après dénommée la «Sicav») sont informés par la présente que l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 octobre 2006 n'a pu statuer valablement sur l'ordre du jour faute d'un quorum suffisant.

Les actionnaires sont donc conviés à une nouvelle

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

le 4 décembre 2006 à 14.30 heures au siège social de la Sicav, 291, route d'Arlon, Luxembourg, afin de se prononcer à nouveau sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des articles 4, 5, 21, 25, 28 et 32 des statuts, afin de remplacer toute occurrence «30 mars 1988» par «20 décembre 2002» et de manière à ce que tout renvoi à un article de la loi du 30 mars 1988 soit remplacé par un renvoi à l'article correspondant de la loi du 20 décembre 2002;
2. Modification de l'article 5 des statuts - le capital minimum est exprimé en EUR et s'élève à 1.250.000,- EUR (un million deux cent cinquante mille euros);
3. Modification de l'article 10 des statuts par l'insertion de la méthode d'évaluation pour les nouveaux investissements autorisés conformément à la loi du 20 décembre 2002;
4. Modification de l'article 17 des statuts par l'insertion des nouvelles politiques et restrictions de placement conformément à la loi du 20 décembre 2002;
5. Modification de l'article 25 des statuts - le capital minimum pour une gestion économiquement sensée est exprimé en EUR et s'élève à 10.000.000,- EUR (dix millions d'euros);
6. Reformulation générale du texte des statuts.

REMARQUES:

Cette nouvelle assemblée n'est soumise à aucun quorum et statuera par un vote à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires peuvent voter de la manière suivante lors de l'assemblée:

- En personne, lors de l'assemblée, sur présentation à la banque dépositaire UBS (LUXEMBOURG) S.A. d'un certificat de dépôt qui leur est remis sur présentation de leurs actions. Les actions doivent être déposées au plus tard le 27 novembre 2006 auprès d'UBS (LUXEMBOURG) S.A.

- Au moyen d'une procuration, après avoir complété le formulaire de procuration qui leur est remis sur présentation des certificats d'actions (cf. ci-dessus). Les procurations doivent être adressées à UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. et UBS (LUX) STRATEGY SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. doit en accuser réception au plus tard le 27 novembre 2006.

Les certificats d'actions ainsi déposés sont bloqués jusqu'au jour suivant l'assemblée générale, que celle-ci ait fait l'objet d'un report ou non.

I (04258/755/39)

Le conseil d'administration.

JULIUS BAER MULTIBOND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 32.187.

Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die «Generalversammlung») des JULIUS BAER MULTIBOND wird am Gesellschaftssitz am 14. November 2006, 11.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2006
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2006
5. Wahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2007
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 9. November 2006 bei JULIUS BAER MULTIBOND, zu Händen von Frau Nathalie Clement, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Fax Nr. +352/ 2460-3331) anzumelden.

II (04190/755/24)

Der Verwaltungsrat.

99404

TIPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 73.930.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *14 novembre 2006* à 14.00 heures à Luxembourg, au 16, boulevard Emmanuel Servais avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et explications quant au paiement tardif de la dette de TIPI S.A. envers KONIGSBURG INVEST S.A.;
2. Discussion et explications quant au recouvrement par TIPI S.A. de sa créance sur la filiale SAS des Bruyères 1;
3. Demande des pièces annexées aux contrats de vente des deux actifs de la filiale SAS des Bruyères 1;
4. Demande de convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire de la filiale SAS des Bruyères 1;
5. Divers.

II (04178/010/16)

Le Conseil d'Administration.

AIRCOOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9132 Schieren, 20, Op der Schlaed.
R. C. Luxembourg B 97.340.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra extraordinairement le mardi *14 novembre 2006* à 11.00 heures au siège de la société à Schieren, 20, Op der Schlaed avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. présentation et approbation des bilans et des comptes de pertes et profits des exercices 2004 et 2005;
3. affectation des résultats;
4. décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. divers.

II (04186/832/16)

Le Conseil d'Administration.

BOAZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 62.228.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *17 novembre 2006* à 10.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Lecture et présentation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 et approbation du bilan, du compte de pertes et profits et des annexes au 31 décembre 2005;
2. Affectation des résultats au 31 décembre 2005;
3. Décharge pleine et entière à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005;
4. Divers.

II (04197/536/17)

Le Conseil d'Administration.

FORTIS L FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.327.

Une ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires se tiendra le mercredi *15 novembre 2006* à 10.30 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts par ajout de la phrase suivante: «Dans tous ses documents commerciaux, elle peut également être dénommée «FORTIS» lorsque cette abréviation est suivie immédiatement du nom d'un des compartiments.»;
2. Modification de l'article 18 des statuts par suppression du second paragraphe faisant double emploi avec l'article 20;

3. Modification de l'article 20 des statuts afin 1) d'autoriser les investissements sur tous marchés cotés ou réglementés en dehors de l'Union Européenne, 2) de limiter les investissements en autres OPCVM ou OPC à 10% des actifs, 3) d'autoriser la création de compartiments reproduisant un indice et 4) d'autoriser les investissements pour plus de 35% dans tous Etats, collectivités publiques ou organismes publiques internationaux émetteurs ou garants de valeurs sélectionnées.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987, l'Assemblée ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital de la Société est présente ou représentée. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représenté(e) à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tel que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représenté(e) à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Le projet de nouveaux statuts ainsi que le prospectus en vigueur et le dernier rapport périodique, sont disponibles auprès des organismes repris dans le prospectus.

II (04188/755/31)

Le Conseil d'Administration.

JULIUS BAER MULTICASH, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxemburg, 69, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 36.405.

Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die «Generalversammlung») des JULIUS BAER MULTICASH wird am Gesellschaftssitz am 14. November 2006, 16.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2006
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2006
5. Wahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2007
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 9. November 2006 bei JULIUS BAER MULTICASH, zu Händen von Frau Nathalie Clement, 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg (Fax Nr. +352/ 2460-3331) anzumelden.

II (04191/755/24)

Der Verwaltungsrat.

JULIUS BAER MULTICOOPERATION, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxemburg, 69, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 44.963.

Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die «Generalversammlung») des JULIUS BAER MULTICOOPERATION wird am Gesellschaftssitz am 14. November 2006, 15.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2006
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2006
5. Wahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2007
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 9. November 2006 bei JULIUS BAER MULTICOOPERATION, zu Händen von Frau Nathalie Clement, 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg (Fax Nr. +352/ 2460-3331) anzumelden.

II (04192/755/24)

Der Verwaltungsrat.

JULIUS BAER MULTIINVEST, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxemburg, 69, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 60.225.

Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die «Generalversammlung») des JULIUS BAER MULTIINVEST wird am Gesellschaftssitz am 14. November 2006, 13.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2006
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2006
5. Wahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2007
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 9. November 2006 bei JULIUS BAER MULTIINVEST, zu Händen von Frau Nathalie Clement, 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg (Fax Nr. +352/ 2460-3331) anzumelden.

II (04193/755/24)

Der Verwaltungsrat.

FRAMLINGTON INTERNATIONAL PORTFOLIOS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 64.866.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the Sicav, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on Tuesday 14 November 2006 at 11.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Receive and approve the financial statements and independent auditors' report for the year ended 31 July 2006;
2. Discharging the Directors;
3. Election and re-election of the Directors;
4. Re-election of auditors;
5. Miscellaneous.

Shareholders are advised that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

II (04214/755/18)

The Board of Directors.

JULIUS BAER MULTISELECT I, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxemburg, 69, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 84.408.

Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die «Generalversammlung») des JULIUS BAER MULTISELECT I wird am Gesellschaftssitz am 14. November 2006, 9.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2006
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2006

5. Wahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2007
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 9. November 2006 bei JULIUS BAER MULTISELECT I, zu Händen von Frau Nathalie Clement, 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg (Fax Nr. +352/ 2460-3331) anzumelden.

II (04195/755/24)

Der Verwaltungsrat.

JULIUS BAER MULTISTOCK, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxemburg, 69, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 32.188.

Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die «Generalversammlung») des JULIUS BAER MULTISTOCK wird am Gesellschaftssitz am 14. November 2006, 14.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2006
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2006
5. Wahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2007
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 9. November 2006 bei JULIUS BAER MULTISTOCK, zu Händen von Frau Nathalie Clement, 69, route d'Esch, L-1470 Luxemburg (Fax Nr. +352/ 2460-3331) anzumelden.

II (04196/755/24)

Der Verwaltungsrat.

ACCENTURE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 79.874.

The shareholders of ACCENTURE S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 79.874, with a registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (ACCENTURE S.C.A.), are cordially invited to attend the

GENERAL MEETING

which will be held on *November 15, 2006*, at 12.00 noon, local time, at the offices of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of (i) the report on the annual accounts issued by the general partner and (ii) the report of the commissaire aux comptes of ACCENTURE S.C.A.;
2. Approval of (i) the balance sheet, (ii) the profit and loss accounts and (iii) the notes to the accounts as of and for the year ended August 31, 2006;
3. Allocation of the results of ACCENTURE S.C.A. as of and for the year ended August 31, 2006 and, without prejudice to the terms of article 5 paragraph 5 of ACCENTURE S.C.A.'s Articles of Association, declaration of a cash dividend in a per share amount of USD 0.35 to each holder of a Class I common share of ACCENTURE S.C.A. of record as of October 5, 2006 and authorization to the general partner to determine any applicable terms in respect of the payment of the dividend;
4. Discharge of the general partner, the commissaire aux comptes and the supervisory board in connection with the fiscal year ended August 31, 2006;
5. Appointment of the members of the supervisory board;
6. Reappointment of the commissaire aux comptes of ACCENTURE S.C.A.;
7. Reappointment of KPMG LLP as the independent auditor of ACCENTURE S.C.A., subject to approval by the Audit Committee of the general partner of the engagement of KPMG LLP as the independent auditor of ACCENTURE S.C.A.; and

8. Acknowledgment of the recording by way of shareholder deeds of the reclassification of (i) 43,190,837 Class I common shares into Class III common shares of ACCENTURE S.C.A. in the period from July 1, 2005 up to and including November 10, 2005 and (ii) 27,487,026 Class I common shares into Class III common shares of ACCENTURE S.C.A. in the period from November 11, 2005 up to and including October 5, 2006.

Shareholders may obtain, free of charge, copies of (a) the balance sheet, (b) the profit and loss accounts, (c) the notes to the accounts, (d) the list of securities held by ACCENTURE S.C.A., (e) the list of shareholders, if any, who have not fully paid up their shares with an indication of the number of shares and their contact details, (f) the report of the general partner and (g) the report of the commissaire aux comptes at ACCENTURE's registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 in Luxembourg.

The general partner has fixed the close of business in Luxembourg on October 5, 2006, as the record date for the determination of shareholders entitled to vote at the meeting. This means that only those persons who were registered holders of ACCENTURE S.C.A. Class I common shares, Class II common shares or Class III common shares (including the Class III letter shares) at the close of business in Luxembourg on that date will be entitled to attend and vote at the meeting.

Dated: October 28, 2006.

ACCENTURE LTD

Acting as general partner of ACCENTURE S.C.A.

II (04198/5499/46)

JULIUS BAER MULTIPARTNER, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 75.532.

Die ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre (die «Generalversammlung») des JULIUS BAER MULTIPARTNER wird am Gesellschaftssitz am 14. November 2006, 15.00 Uhr stattfinden.

Tagesordnung:

1. Anhörung und Abnahme der folgenden Berichte:
 - a) Geschäftsbericht des Verwaltungsrates
 - b) Bericht des Wirtschaftsprüfers
2. Abnahme der Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2006
3. Beschluss über die Verwendung des Geschäftsergebnisses
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2006
5. Wahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers für das Geschäftsjahr 2007
6. Diverses

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass für Beschlüsse der Generalversammlung kein Quorum verlangt wird und dass die Beschlüsse durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre an der Generalversammlung gefasst werden.

Diejenigen Aktionäre, welche persönlich an der Generalversammlung teilnehmen möchten, bitten wir, sich aus organisatorischen Gründen bis zum 9. November 2006 bei JULIUS BAER MULTIPARTNER, zu Händen von Frau Nathalie Clement, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (Fax Nr. +352/ 2460-3331) anzumelden.

II (04194/755/24)

Der Verwaltungsrat.
